

**DÉLIBÉRATION N°2021-22\_129**  
**du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

**Séance en date du 5 juillet 2022**

**6 - Validation des points de la CFVU du 30 juin 2022**

**Point 6.2 – Créations DU (hors campagne) pour l'année universitaire 2022-2023**

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1
Membres présents : 17 Membres représentés : 9 Total : 26	Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0

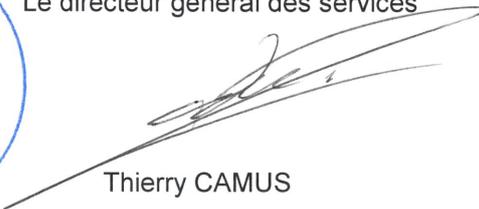
VU le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 613-2, L. 712-3 et L. 712-6-1  
VU la délibération n°2021-2022\_100 de la CFVU du 30 juin 2022 relative aux créations de DU (hors campagne) pour l'année universitaire 2022-2023

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les créations de DU (hors campagne) pour l'année universitaire 2022-2023 annexées ainsi que les modifications de tarifs pour les DU santé.

Besançon, le 13 juillet 2022.



Pour la présidente et par délégation  
Le directeur général des services



Thierry CAMUS

Annexes / pièces jointes :

Annexe 6.2 « délibération n°2021-22\_100 de la CFVU du 30 juin 2022 »

+ documents pour la modification des tarifs de 7 DU santé

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités*  
*Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*



**DÉLIBÉRATION N°2021-22\_100**  
**de la Commission de la formation et de la vie universitaire**  
**de l'université de Franche-Comté**

Séance du jeudi 30 juin 2022

**6. Création DU (hors campagne) pour l'année universitaire 2022-2023**

La délibération étant présentée pour AVIS.

- DIU-INSPE- CI - Création d'une formation 2022-2023

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20  Membres présents : 13 Membres représentés : 9 Total : 22	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0  Suffrages exprimés : 22  Pour : 22 Contre : 0
---	--

- DU Phyto Aromathérapie pratique à l'usage des soignants (UFR Santé) - Création 2022

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20  Membres présents : 13 Membres représentés : 9 Total : 22	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0  Suffrages exprimés : 22  Pour : 22 Contre : 0
---	--

- Modification autre que tarif de 7 DU

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20  Membres présents : 13 Membres représentés : 9 Total : 22	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0  Suffrages exprimés : 22  Pour : 22 Contre : 0
---	--

- DU de Phytothérapie et d'Aromathérapie - Modification Tarif 2022

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20  Membres présents : 13 Membres représentés : 9 Total : 22	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0  Suffrages exprimés : 22  Pour : 22 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable à la création DU (hors campagne) pour l'année universitaire 2022-2023.

Besançon, le 30 juin 2022

Pour la Présidente et par délégation,

Le Directeur Général des Services



Thierry CAMUS

Annexe / Pièce jointe :

Créations :

- Demande création DU Phyto Aromathérapie pratique à l'usage des soignants Création 2022
- Demande création D IU-INSPE- CI- Création d'une formation 2022-2023

Modification autres que tarifaire

- DU Dermocosmétologie appliquée à l'officine Modif Autre 2022
- DU Diététique Nutrition préventive et Nutrition Modif Autre 2022
- DU Gestion et Economie de l'officine Modif Autre 2022
- DU Matériel à l'officine pour le maintient et soins à domicile Modif Autre 2022
- DU Orthopédie pratique - petit appareillage Modif Autre 2022
- DU Pharmacie Vétérinaire pour les animaux de compagnie Modif Autre 2022
- DU Sport Santé Pharmacie Modif Autre 2022

Modification tarifaire

- DU de Phytothérapie et d'Aromathérapie Modif Tarif 2 2022



## C.F.V.U. du 30 juin 2022

### Campagne DU-DIU-CERTIFICAT-PREPA 2022-2023 (suite)

#### 1-Demandes de création

##### UFR SANTE

- **DU Phyto-Aromathérapie pratique à l'usage des soignants**

*Responsable pédagogique* : Pr Corine Girard

*Objectif* : L'objectif de cette formation est de former des professionnels de santé soignants, tels qu'infirmier(ière)s, aide-soignant(e)s, kinésithérapeutes, ostéopathes, sages-femmes/maïeuticiens, ainsi que des personnes de niveau minimum Bac+3 sensibilisées à l'usage de la phyto-aromathérapie, en reconversion professionnelle, à une utilisation sécuritaire, dans divers domaines, des plantes médicinales et préparations à base de plantes dont les huiles essentielles.

*Volume horaire* : 78h, hybride

*Volume stage* : néant

*Destiné aux* : personnels de santé identifiés, ainsi que toute personne en possession d'un niveau Bac+3 et motivée pour utiliser, dans le champ qui lui est possible, des plantes médicinales et préparations à base de plantes dont huiles essentielles

*Frais pédagogiques* : 950 € pour tous les usagers

##### INSPE

- **DIU Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – Entrée dans le métier** :  
Parcours premier degré (département 25-39-70-90)  
Parcours second degré  
Parcours encadrement éducatif  
Ce diplôme accueillera les stagiaires de l'éducation nationale lauréat d'un concours et déjà titulaires d'un BAC + 5 ou dispensés de diplôme pour suivre leur formation à 50% à l'INSPE comme demandé par la réforme.

#### 2-Demandes de modification autre que tarif

##### UFR SANTE

- **DU Dermocosmétologie appliquée à l'officine**

Possibilité de délocaliser le DU

- **DU Diététique Nutrition Préventive et Micronutrition**

Possibilité de délocaliser le DU

- **DU Gestion et économie de l'officine**

Possibilité de délocaliser le DU

- **DU Matériel à l'officine pour le maintien et les soins à domicile**

Possibilité de délocaliser le DU

- **DU Orthopédie pratique - petit appareillage**

Possibilité de délocaliser le DU

- **DU Pharmacie Vétérinaire pour les animaux de compagnie**

Possibilité de délocaliser le DU

- **DU Sport Santé Pharmacie**

Possibilité de délocaliser le DU

### **3-Demande de modification de tarif**

#### **UFR SANTE**

- **DU de Phytothérapie et d'Aromathérapie**

Nouveau tarif 1050€ (ancien tarif 990€)

# Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)

## TYPE DE DIPLOME

(Cocher la case correspondante)

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ (DU)

DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE (DIU)

AUTRE TYPE DE CERTIFICATION (HABILITATION, CERTIFICAT...PRÉCISER) : \_\_\_\_\_

**INTITULE DU DIPLOME EN LETTRES CAPITALES** (tel qu'il sera libellé sur l'arrêté et sur le parchemin ):  
**DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – Entrée dans le métier ».**

## PARCOURS PEDAGOGIQUES<sup>1</sup>

La formation offre-t-elle plusieurs parcours ?  Oui  Non. Si oui, quels sont les libellés :

PARCOURS : premier degré

PARCOURS : second degré

PARCOURS : encadrement éducatif

## COMPOSANTE DE RATTACHEMENT DU DIPLOME : INSPE

### RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Nomination en cours

A ce jour : Nom et prénom : MUYARD Frédéric

### NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE DE LA FORMATION (voir « Guide pour la création de la formation »)

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : Bac +5

- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) : Bac +6

Le public est déterminé en fonction de la réussite aux concours d'accès aux métiers de l'enseignements et CPE (CRPE, CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP, etc.).

**NOMBRE D'ANNEE D'ETUDES UNIVERSITAIRE QUE COMPREND LA FORMATION : 1**

**DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION :**

- Ouverture le 1er septembre 2022

**CODE DE LA DISCIPLINE SISE DE REFERENCE (une seule discipline) ET CODE DU SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE DE LA FORMATION (un seul secteur disciplinaire) (voir. « Guide pour la création de la formation »)**

CODE	DISCIPLINE SISE	CODE	SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE
06	Sciences humaines et sociales	34	Sciences de l'éducation

**REGIME D'INSCRIPTION DU PUBLIC VISE (Cocher la case correspondante) :**

Formation initiale	Formation continue
<input type="checkbox"/> Etudiants sans financement n'ayant jamais interrompu leur études	<input type="checkbox"/> Usagers bénéficiaires de la formation continue

<sup>1</sup> Si vous souhaitez afficher le parcours sur le parchemin de diplôme, vous devez déposer une demande de création de diplôme pour chaque parcours (et décrire ensuite, dans APOGEE, la formation propre à chaque parcours). Si vous ne souhaitez pas faire afficher le parcours sur le parchemin, il n'est pas nécessaire de déposer une demande de création pour chaque parcours.

<input type="checkbox"/> Etudiants sans financement ayant interrompu leur études plus de 2 ans	<input type="checkbox"/> Salariés en contrat de professionnalisation
<input type="checkbox"/> Etudiants en contrat d'apprentissage	

Cf. Annexe 1 : CADRAGE NATIONAL - DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier »

**INSCRIPTION AU REPERTOIRE SPECIFIQUE (RS)** (ancien Inventaire des certifications et des habilitations) :

Lien : [https://www.francecompetences.fr/app/uploads/2019/11/note\\_repertoire\\_specifique-2.pdf](https://www.francecompetences.fr/app/uploads/2019/11/note_repertoire_specifique-2.pdf)

*Si l'inscription est souhaitée SeFoC'Al prendra contact avec vous pour vous accompagner dans l'étude d'opportunité d'inscription de la formation au RS et les démarches à accomplir.*

Sans objet

**INSCRIPTION AU REPERTOIRE NATIONAL DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE (RNCP) :**

Lien : [https://www.francecompetences.fr/app/uploads/2019/12/notice\\_aide\\_rncp\\_10122019.pdf](https://www.francecompetences.fr/app/uploads/2019/12/notice_aide_rncp_10122019.pdf)

*Si l'inscription est souhaitée SeFoC'Al prendra contact avec vous pour vous accompagner dans l'étude d'opportunité d'inscription de la formation au RS et les démarches à accomplir.*

Sans objet

**INSCRIPTION COMME ACTION DE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (DPC) :**

Sans objet

## 1. OBJECTIF DE LA FORMATION

---

Le Diplôme Inter-universitaire (DIU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » concerne les fonctionnaires stagiaires n'étant pas diplômés d'un master MEEF et réalisant, de ce fait, un stage en responsabilité à mi-temps dans l'Éducation nationale.

La formation permet aux lauréats des concours de recrutement, non titulaires d'un master MEEF, de développer, pendant leur année de stage, les compétences professionnelles attendues en fin d'année de stage en vue d'une titularisation en tant que professeur ou conseiller principal d'éducation (CPE).

Les objectifs de la formation correspondent à ce qui est préconisé dans le référentiel de formation<sup>1</sup> : atteindre au minimum le niveau 2 de maîtrise des compétences du métier d'enseignant et de CPE.

Le niveau 2 de maîtrise des compétences est explicité ainsi : « Maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique ».

### 1.1 ARGUMENTAIRE D'OPPORTUNITÉ POUR LA CRÉATION DE CETTE FORMATION

- Contexte et finalité qui ont fait émerger le besoin de création de cette formation,
- Organismes et profil des publics demandeurs de cette formation (décrire le public ciblé et ses prérequis),
- Réponse à un besoin régional (indiquer les autres formations comparables dans l'aire géographique environnante, démontrer l'absence de concurrence avec l'offre régionale).

L'arrêté du 4 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale des enseignants et conseillers principaux d'éducation confie aux INSPÉ la conception de l'offre de formation des fonctionnaires stagiaires à mi-temps en lien avec le rectorat : il s'agit d'un « dispositif de formation lié à l'alternance dont didactique et pédagogique ».

Dans chaque académie, seul l'Inspé propose ce type de formation ; il n'y a pas d'autres organismes habilités à porter la formation de ce public fonctionnaire stagiaire.

La mise en place d'un diplôme interuniversitaire (DIU) garantit le cadre national de la formation des fonctionnaires stagiaires et s'inscrit dans le continuum de formation avec la formation proposée aux néo titulaires durant leurs trois premières années de carrière (T1-T2-T3). La formation est mise en œuvre via un cadrage national, élaboré par le réseau des Inspé, validé par la DGESCO, la DGRH et la DGSIP.

Cf Annexe 1 : CADRAGE NATIONAL - DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » (document joint au dossier).

Les master MEEF actuels, conçus pour préparer aux métiers d'enseignant et de CPE ont une architecture organisée sur deux années avec des UE et EC correspondant à une acquisition progressive des compétences, semestre après semestre : l'ensemble de la formation des fonctionnaires stagiaires mi-temps, ne peut être mutualisé sur les deux années M1 et M2 pour des contraintes organisationnelles et pédagogiques.

Il est envisagé des mutualisations avec le M2 pour les formations transversales et certains éléments constitutifs du diplôme.

### 1.2 COMPÉTENCES ACQUISES ET MOYENS MOBILISÉS EN ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE UNIVERSITAIRE

- Compétences acquises à l'issue de la formation (sous la forme « être capable de... »)
- Disciplines et secteurs disciplinaires concernés par ce projet et légitimité à développer la formation dans la composante (rappel : les 2/3 des enseignements doivent être confiés à des enseignants universitaires)

Les compétences et attendus de la formation sont exposés dans le document « cadrage national » pour les trois parcours :

- Parcours 1er degré
- Parcours 2d degré
- Parcours Encadrement éducatif.

---

<sup>1</sup> Référentiel juillet 2019

<sup>2</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2022/2/4/MENH2138986A/jo/texte>

Cf Annexe 1 : CADRAGE NATIONAL - DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier »

### 1.3 METIERS CIBLES

- Désignation du ou des métiers ciblés par la formation :

- Désignation des code(s) ROME correspondants :

[https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjOrN265eDKAhWCOBoKHRpMDxkQFgg-MAQ&url=http%3A%2F%2Ftravail-emploi.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2FFAP-2009\\_Introduction\\_et\\_table\\_de\\_correspondance.pdf&usg=AFQjCNF1fhxsxFG6OxPW4Vx01f5B7Gx3ew](https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjOrN265eDKAhWCOBoKHRpMDxkQFgg-MAQ&url=http%3A%2F%2Ftravail-emploi.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2FFAP-2009_Introduction_et_table_de_correspondance.pdf&usg=AFQjCNF1fhxsxFG6OxPW4Vx01f5B7Gx3ew)

## 2. ORGANISATION DE LA FORMATION

---

### 2.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

#### • Composante responsable de la formation

- Nom de la composante : INSPE
- Directeur : Frédéric MUYARD
- Email : frederic.muyard@univ-fcomte.fr
- Tél. :

#### • Etablissement(s) de formation partenaire(s)

(À décliner pour tous les établissements partenaires (convention cadre de partenariat à joindre obligatoirement)

Toutes les universités françaises accueillant un INSPE.

Voir liste en Annexe 1 : CADRAGE NATIONAL - DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier »

#### • Lieu(x) de déroulement de la formation

(Préciser tous les sites sur lesquels la formation est assurée)

Parcours 1er degré

4 Sites :

- Inspé, site de Besançon, Avenue Montjoux (25)
- Inspé site de Lons (39)
- Inspé site de Vesoul (70)
- Inspé site de Belfort (90)

Parcours Second degré

- Inspé, site de Besançon, Avenue Montjoux (25)

Parcours Encadrement éducatif

- Inspé, site de Besançon, Avenue Montjoux (25)

### 2.2 ORGANISATION PEDAGOGIQUE

#### • Publics concernés et prérequis :

- Prérequis (préciser les acquis d'études et professionnels requis)

Niveau d'entrée : Bac+5 ou équivalent (parents de trois enfants, expérience professionnelle, sportifs de haut niveau)

- Prérequis : être lauréat d'un concours de l'éducation nationale : CRPE, CAPES, CAPET, CAPLP, ....
- Avoir été affecté dans l'académie de Besançon
- Être titulaire d'un autre master que le master MEEF, ou d'un titre, ou diplôme reconnu équivalent par le ministère de l'éducation nationale ;
- Être lauréat d'un concours dont la nomination n'est pas soumise à la détention d'un master (parents de 3 enfants, sportifs de haut niveau, professeur de lycée professionnel, concours internes, troisième concours)
- ou relever de la catégorie suivante : « Autres personnels déjà titulaires d'un corps de catégorie A détachés dans le corps de personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public ».

Ce public aura un statut de fonctionnaire stagiaire mi-temps.

Niveau de sortie : bac+6

#### • Validation d'acquis pour accéder à la formation selon les articles D613-38 à D613-50 du code de l'éducation :

(Rappel de la réglementation : « La décision de validation est prise par le président de l'université (cad pour le président et par délégation par le directeur de la composante) sur proposition d'une commission pédagogique. La décision motivée, accompagnée éventuellement de propositions ou de conseils, est transmise au candidat. ». « Chaque commission pédagogique est présidée par un professeur des universités (...). Elle comprend au moins deux enseignants-chercheurs de la formation concernée et un enseignant-chercheur ayant des activités en matière de formation continue. Elle peut comprendre des professionnels extérieurs à l'établissement. La participation d'au moins un de ces derniers est obligatoire pour l'accès aux formations où ils assurent au moins 30 % des enseignements. ».)

Sans objet

• **Modalités de candidature pour accéder à la formation :**

Sans objet.

Tous les lauréats des concours affectés au titre de fonctionnaire stagiaire dans l'académie de Besançon et non titulaires d'un diplôme de master MEEF sont automatiquement appelés à être inscrits dans ce DIU.

• **Durée de la formation pour l'étudiant :**

- *Nombre d'années universitaires, d'heures, nombre de jours, période*

La formation se déroule sur une année universitaire : la formation a une durée comprise entre 220h et 250h, selon les parcours, à laquelle il faut ajouter un temps de travail personnel. Elle a lieu tous les mercredis et jeudis de l'année universitaire pour l'ensemble des professeurs du second degré excepté EPS ; les jeudi et vendredi pour les professeurs des écoles et pour les professeurs d'EPS.

• **Modalités pédagogiques :**

- *Cocher et préciser*

Présentiel

Distanciel

Hybride

Formation dupliquée en Présentiel et en Distanciel

• **Outils pédagogiques :**

- *Cours magistraux, travaux pratiques, séminaires, stages, projet tuteuré (organisation, objectifs), recherches, travail personnel, mémoire (objectifs, évaluation) et examens ou autres modes d'évaluation éventuels*

- *Organisation de la formation (parcours<sup>1</sup>, options, semestres, modules)*

La formation s'appuie sur des cours théoriques et magistraux, sur des travaux dirigés, sur des ateliers de partage d'expériences et de débats : la réalisation d'un projet tuteuré est prévue ; un travail réflexif basé sur des apports scientifiques sera demandé aux étudiants dans le cadre de la préparation à la certification Pix+edu (numérique éducatif).

• **Partenariat avec les milieux professionnels :**

- *Préciser de façon détaillée les accords passés avec les branches professionnelles et les entreprises*

Formation construite et délivrée en collaboration avec l'académie et les DSDEN

• **Modalités de contrôle des connaissances et de validation de la formation :**

- *Nature des épreuves, coefficients, notes éliminatoires, modalités de compensation, de capitalisation, modes de contrôle, ...*

Pour tous les parcours :

- Implication (assiduité, ponctualité, participation)
- Visite évaluative en S10
- Projet tuteuré
- Travail réflexif : certification Pix +edu

• **Modalités d'évaluation de la formation :**

Un conseil de perfectionnement comprenant le ou les responsables de la formation, des représentants des apprenants, des représentants du rectorat, des représentants des enseignants est réuni au moins une fois

<sup>1</sup> Si vous souhaitez afficher le parcours sur le parchemin de diplôme, vous devez déposer une demande de création de diplôme pour chaque parcours (et décrire ensuite, dans APOGEE, la formation propre à chaque parcours). Si vous ne souhaitez pas faire afficher le parcours sur le parchemin, il n'est pas nécessaire de déposer une demande de création pour chaque parcours.

par an à l'initiative du responsable et constituera l'organe d'amélioration continue du diplôme, qui s'appuiera également sur l'évaluation des enseignements par les usagers.

• **Jury de délivrance du diplôme :**

(Rappel de la réglementation : l'article [L.613-1 du code de l'éducation](#) prévoit que « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs. Peuvent être, le cas échéant, associées des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».)

- Préciser la composition non-nominative : quantité et qualité des membres du jury

Le jury fera l'objet d'un arrêté annuel.

17 personnes

*Président du jury : Le directeur ou la directrice de l'Inspé*

- *Le directeur ou la directrice des études de l'Inspé*
- *Le ou la responsable du diplôme DIU*
- *Le responsable parcours DIU 1er degré*
- *Les responsables parcours MEEF second degré (12)*
- *Le responsable parcours MEEF EE*

• **Programme de la formation :**

S9					S10						
Le professeur, acteur de la communauté éducative					Le professeur, acteur de la communauté éducative						
Contenus	CM	TD	TP	Total	Contenus	CM	TD	TP	Total	Tot UE	
Valeurs de la République et laïcité		6		6	Egalités filles garçons		2		2	29	
Ateliers laïcité		3		3	Journée des partenaires		0		0		
Droits et obligations du fonctionnaire	3		3	6	Coopérer au sein de l'école		4		4		
Relations école-familles	4	4		8							
<b>Total</b>				<b>23</b>	<b>Total</b>				<b>6</b>		
Le professeur, pilote de son enseignement					Le professeur, pilote de son enseignement						
Contenus	CM	TD	TP	Total	Contenus	CM	TD	TP	Total	Tot UE	
Psychologie et développement de l'enfant		6		6	Harcèlement, climat		6		6	156	
Enseigner : concevoir, animer		6		6	Ecole inclusive		6		6		
Spécificité maternelle		6		6	Faire classe: réguler, différencier, évaluer		6		6		
Didactique maths		8	4	12	Spécificité maternelle		4		4		
Didactique français		8	4	12	Didactique maths		8	4	12		
Didactique EPS		8		8	Didactique français		8	4	12		
Didactique histoire -géo		8		8	Didactique EPS		8		8		
Didactique arts plastiques et éduc. musicale		6		6	Didactique histoire -géo (EMC: EFG)		8		8		
Didactique Sciences		8		8	Didactique arts plastiques et éduc. musicale		6		6		
Numérique éducatif	2			2	Didactique Sciences		8		8		
					Numérique éducatif			6	6		
					Journée PEAC		0		0		
<b>Total</b>				<b>74</b>	<b>Total</b>				<b>82</b>		
Le professeur, praticien réflexif					Le professeur, praticien réflexif						
Contenus	CM	TD	TP	Total	Contenus	CM	TD	TP	Total	Tot UE	
Ateliers aide entrée dans le métier			6	6	Ateliers aide entrée dans le métier			6	6	65	
Ateliers aide entrée dans le métier			6	6	Ateliers aide entrée dans le métier			6	6		
ASEA*			4	4	ASEA*			8	8		
Groupe analyse pratiques			6	6	Groupe analyse pratiques			8	8		
					Observation autres classes		8		8		
Recherche et projet tuteuré		2		2	Recherche et projet tuteuré		2		2		
					Recherche : conférences, journées d'études		3		3		
<b>Total</b>				<b>24</b>	<b>Total</b>				<b>41</b>		
Total par semestre				<b>121</b>					<b>129</b>		
*ASEA: analyse situation enseignement et apprentissage					<b>TOTAL</b>				<b>250</b>		

<b>Attendus en fin de formation</b>
<b>Attendus UE1- Bloc 1 compétences</b>
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement
Sait rendre compte de son travail
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles
<b>Attendus UE2- Bloc 2 compétences</b>
Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'enfant et la construction de ses apprentissages pour étayer son action.
Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement de l'école maternelle et de l'école élémentaire, en vue des acquisitions prévues dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
Assure la réussite des apprentissages fondamentaux de tous les élèves (lire, écrire, compter, respecter autrui) au regard des objectifs fixés
Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.
Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.
Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent
Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour : mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ;déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ; analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.
<b>Attendus UE3- Bloc 3 compétences</b>
Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

S9					S10					
UE1					UE1					
Le professeur, acteur de la communauté éducative					Le professeur, acteur de la communauté éducative					
Contenus	CM	TD	TP	Total	Contenus	CM	TD	TP	Total	Total UE
Valeurs de la République et Laïcité		6		6	Ethique du métier	2			2	34
Ateliers laïcité		3		3	Egalité Filles Garçons			3	3	
Droits et obligations des fonctionnaires	3			3	Journée des partenaires		4		4	
Relation école familles	5			5	Démarche projet		4		4	
Démarche projet		4		4	<b>Total</b>				<b>13</b>	
<b>Total</b>				<b>21</b>						
UE2					UE2					
Le professeur, pilote de son enseignement					Le professeur, pilote de son enseignement					
Contenus	CM	TD	TP	Total	Contenus	CM	TD	TP	Total	Total UE
Comprendre les processus d'apprentissage : psycho de l'ado et des apprentissages		3		3	Comprendre les processus d'apprentissage		3		3	134
Gestion de la classe : fonctionnement du groupe	2	4		6	Ecole inclusive	4			4	
Motivation et persévérance		3		3	Analyse de situations EBEP		3		3	
Favoriser l'égalité des chances (EFG)	3	3		6	Climat scolaire		3		3	
Scolarisation inclusive et sciences cognitives	6			6	Harcèlement scolaire		3		3	
Conception de séquences		12		12	Conception de séquences		12		12	
Didactique et Pédagogie par parcours		30		30	Didactique et Pédagogie par parcours		30		30	
Numérique éducatif			6	6	Numérique éducatif			4	4	
LP : mercredis du LP (option)			12		LP : mercredis du LP (option)			18		
<b>Total</b>				<b>72</b>	<b>Total</b>				<b>62</b>	
UE3					UE3					
Le professeur, praticien réflexif					Le professeur, praticien réflexif					
Contenus	CM	TD	TP	Total	Contenus	CM	TD	TP	Total	Total UE
Compétences et gestes professionnels	2	2		4	Compétences et gestes professionnels	2	2		4	60
Gestes professionnels : Public DAR et renouvellement		2			Gestes professionnels : DAR et renouvellement		4			
Analyse de pratiques (GPAP)			6	6	Analyse de pratiques (GPAP)			8	8	
Observation de classes		4		4	Observation de classes		2		2	
Travail réflexif accompagné	2		8	10	Travail réflexif accompagné			10	10	
Conférences , journées d'études		6		6	Conférences , journées d'études		6		6	
<b>Total</b>				<b>30</b>	<b>Total</b>				<b>30</b>	
									<b>TOTAL</b>	<b>228</b>
									Optionnel	36

Attendus en fin de formation									
Attendus UE1- Bloc 1 compétences									
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier									
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination Répond aux exigences d'assiduité. ponctualité. sécurité des élèves et confidentialité									
Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement									
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes									
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)									
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)									
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement									
Sait rendre compte de son travail									
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles									
Attendus en fin de formation									
Attendus UE1- Bloc 1 compétences									
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier									
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination Répond aux exigences d'assiduité. ponctualité. sécurité des élèves et confidentialité									
Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement									
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes									
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)									
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)									
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement									
Sait rendre compte de son travail									
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles									
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier									
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs									
Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques									
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)									

S9					S10					
UE1					UE1					
Le CPE, acteur de la communauté éducative					Le CPE, acteur de la communauté éducative					
Contenus	CM	TD	TP	Total	Contenus	CM	TD	TP	Total	Total UE
Ateliers l'écrit + Droits et obligations des fonctionnaires	3	3	0	6	Ethique du métier	2	0	0	2	52
Droits et obligations du fonctionnaire CPE	3	0	0	3	Egalité Filles Garçons	0	0	3	3	
Relation école - famille	5	0	0	5						
Apports théoriques sur les organisations	4	5	0	9						
Travailler en équipe au sein de l'EPLE	0	3	3	6	Le CPE, conseiller technique du chef d'établissement	0	0	3	3	
Collaborer entre CPE et professeur documentaliste	0	2	1	3	Journée des partenaires	0	4	0	4	
Démarche projet	0	4	0	4	Démarche projet	0	4	0	4	
<b>Total</b>	<b>36</b>				<b>Total</b>	<b>16</b>				
UE2					UE2					
Le CPE, animateur de la politique éducative et accompagnateur du parcours de formation des élèves					Le CPE, animateur de la politique éducative et accompagnateur du parcours de formation des élèves					
Contenus	CM	TD	TP	Total	Contenus	CM	TD	TP	Total	Total UE
MOTIVATION ET PERSEVERANCE	0	3	0	3	CLIMAT SCOLAIRE	0	3	0	3	78
FAVORISER L'EGALITE DES CHANCES A L'ECOLE	3	3	0	6	HARCELEMENT ENTRE PAIRS	0	3	0	3	
SCOLARISATION INCLUSIVE ET SCIENCES COGNITIVES	6	0	0	6	ANALYSE DE SITUATIONS AUTOUR DES EBEP	0	3	0	3	
ECOLE INCLUSIVE ANALYSE DE SITUATIONS	0	2,5	0	2,5	ECOLE INCLUSIVE: ANALYSE DE SITUATIONS	0	0	2,5	2,5	
INTERVENTION DE PROFESSIONNELS (ULIS, UPE2A)	0	0	3	3	DROIT ET RESPONSABILITE A LA VIE SCOLAIRE	0	3	3	6	
INDICATEURS ET TABLEAU DE BORD VIE SCOLAIRE	0	3	0	3	DIVERSITE DES CONTEXTES D'EXERCICE	0	2	1	3	
SUIVI PEDAGOGIQUE DES ELEVES	0	3	0	3	LES CPE ET L'INTERNAT	0	0	2	2	
OUTILS NUMERIQUES ET VIE SCOLAIRE	0	3	0	3	JEUNES ET NOUVEAUX MEDIAS (RADICALISATION 2.0)	0	3	0	3	
INDICATEURS ET ANALYSE DES BESOINS EN EPLE	2	1	0	3	RECHERCHE EN NUMERIQUE	0	0	2	2	
LA GESTION DE L'EQUIPE VIE SCOLAIRE	3	3	0	6	CPE ET ORIENTATION (mut M1)	0	2	1	3	
					ENFANCE EN DANGER (mut M1)	0	2	1	3	
					DELEGATION ET INSTANCES DE REPRESENTATIONS EN EPLE (mut M1)	0	2	1	3	
					PREVENTION ET TRAITEMENT DES CONDUITES A RISQUES (mut M1)	0	2	1	3	
<b>Total</b>	<b>38,5</b>				<b>Total</b>	<b>39,5</b>				
UE3					UE3					
Le CPE, praticien réflexif acteur de son développement professionnel					Le CPE, praticien réflexif acteur de son développement professionnel					
Compétences et gestes professionnels	2	2		4	Compétences et gestes professionnels : approfondir consolider	2	2	0	4	90
Analyse de pratiques (GPAP)			6	6	Analyse de pratiques (GPAP)	0	0	8	8	
Observation de classes	0	4	0	4	Observation de classes	0	2	0	2	
Travail réflexif accompagné	2		8	10	Travail réflexif accompagné	0		10	10	
Conférences , journées d'études	0	9	0	9	Conférences , journées d'études	0	9	0	9	
SUIVI DE STAGE	0	4	5	9	SUIVI DE STAGE	0	4	8	12	
ACCOMPAGNEMENT A LA PRISE DE RESPONSABILITE	0	0	3	3						
<b>Total</b>	<b>45</b>				<b>Total</b>	<b>45</b>				
Total semestre 9	<b>119,5</b>				Total semestre 10	<b>100,5</b>				<b>220</b>

Attendus en fin de formation
<b>Attendus UE1- Bloc 1 compétences</b>
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement
Sait rendre compte de son travail
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles
<b>Attendus UE2- Bloc 2 compétences</b>
Mobilise des savoirs scientifiques pour étayer son action
Maîtrise les savoirs et savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de l'action éducative et de la vie scolaire
Participe à l'élaboration du règlement intérieur et à son respect dans un esprit éducatif
Veille à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement, de surveillance des élèves en sécurité et au suivi des élèves
Participe à la construction du projet de l'élève et à son orientation en lien avec les parents et en association avec les professeurs principaux et le psychologue de l'Éducation nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO)
Contribue à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement
Fait preuve de vigilance à l'égard des comportements à risques et des situations conflictuelles et apporte des solutions adaptées en cohérence avec la communauté éducative et les personnels spécialisés
<b>Attendus UE3- Bloc 3 compétences</b>
Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son action et leur impact sur les élèves
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)



## CADRAGE NATIONAL - DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » (en alternance à mi-temps en établissement)

### I. Présentation et objectifs de la formation

I- Objectifs de la formation	
<b>Brève présentation :</b>	<p>Le Diplôme Inter-universitaire (DIU) « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » concerne les fonctionnaires stagiaires n'étant pas diplômés d'un master MEEF et réalisant, de ce fait, un stage en responsabilité à mi-temps dans l'éducation nationale.</p> <p>La formation permet aux lauréats des concours de recrutement non titulaires d'un master MEEF de développer, pendant leur année de stage de fonctionnaire stagiaire, les compétences professionnelles attendues en fin d'année de stage en vue d'une titularisation en tant que professeur ou conseiller principal d'éducation (CPE) titulaire.</p>
<b>Motivation de votre demande et contexte :</b>	<p>L'arrêté du 4 février 2022<sup>1</sup> modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale des enseignants et conseillers principaux d'éducation confie aux INSPÉ la conception de l'offre de formation des fonctionnaires stagiaires à mi-temps en lien avec le rectorat.</p> <p>La mise en place d'un Diplôme Inter-universitaire (DIU) garantit le cadre national de la formation des fonctionnaires stagiaires et s'inscrit dans le continuum de formation avec la formation proposée aux néotitulaires durant leurs trois premières années de carrière (T1-T2-T3).</p>
<b>Liste des activités visées par le diplôme :</b>  <i>(Cf. fiches RNCP des trois mentions de master MEEF)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Parcours « premier degré » (professeur des écoles)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conception, préparation et organisation de situations d'apprentissage dans les disciplines à enseigner à l'école primaire à partir des instructions officielles définies par le ministère de l'Éducation nationale</li> <li>- Animation et gestion d'un groupe d'élèves</li> <li>- Mise en œuvre et évaluation de situations d'apprentissage</li> <li>- Analyse et adaptation de la pratique professionnelle en fonction des besoins, avec prise en compte de la diversité des élèves.</li> <li>- Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (directeur, autres enseignants, conseillers pédagogiques...)</li> <li>- Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires de l'école (mairie, associations...)</li> <li>- Organisation d'évènements, de sorties en respect de la réglementation en vigueur</li> </ul> </li> <li>• <b>Parcours « second degré » (professeur de collège et de lycée)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conception, préparation et organisation de situations d'apprentissage dans les disciplines enseignées à en collège et/ou en lycée à partir des instructions officielles définies par le ministère de l'Éducation nationale</li> <li>- Animation et gestion d'un groupe d'élèves</li> <li>- Mise en œuvre et évaluation de situations d'apprentissage</li> <li>- Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (chef d'établissement, autres enseignants, conseillers pédagogiques...)</li> <li>- Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires l'EPLE (collectivité territoriale, associations...)</li> </ul> </li> </ul>

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2022/2/4/MENH2138986A/jo/texte>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'évènements, de sorties en respect de la réglementation en vigueur <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Parcours encadrement éducatif (conseiller principal d'éducation)</b></li> </ul> </li> <li>- Accompagnement et suivi du parcours des élèves en inscrivant son action dans l'environnement institutionnel et local</li> <li>- Définition et animation de la politique éducative de l'établissement</li> <li>- Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative (chef d'établissement, enseignants...)</li> <li>- Création et entretien de liens avec les parents et les partenaires de l'établissement (collectivités territoriales, associations...)</li> <li>- Analyse et adaptation de sa pratique professionnelle en fonction des besoins et en tenant compte de la diversité des élèves</li> </ul>
<b>Liste des compétences attestées :</b>	La liste des compétences professionnelles que le fonctionnaire stagiaire doit développer est fixée par le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013) <sup>1</sup> . 14 sont communes à tous les professeurs et conseillers principaux d'éducation, 5 concernent tous les professeurs, 4 les professeurs documentalistes et 8 les conseillers principaux d'éducation.
<b>Contenus</b>	<p>Les orientations de la formation sont cadrées par l'arrêté du 4 février 2022.</p> <p>L'offre de formation est déclinée à travers un parcours incluant un tronc commun composé de dispositifs qui s'appuient sur le référentiel des métiers du professorat et de l'éducation. Elle comporte des dispositifs de formation liés à l'alternance dont la didactique et la pédagogie. Pour les professeurs, la didactique de la (ou des) discipline(s) enseignée(s) représentera au moins un tiers du temps de formation.</p> <p>De plus, elle comprend une formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la laïcité et aux valeurs de la République ;</li> <li>- à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;</li> <li>- à l'égalité filles-garçons ;</li> <li>- au numérique participant à la certification au numérique conformément au référentiel partagé par tous les INSPÉ. La validation des compétences numériques PIX+EDU (volet PIX) sera proposée à ce public lors de sa première année de titularisation, qui suivra l'année de stage faisant l'objet de ce DIU.</li> </ul> <p>Le stagiaire peut faire valoir sa formation et son parcours antérieur en vue de l'adaptation de son parcours de formation.</p>

<sup>1</sup> [https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid\\_bo=73066](https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid_bo=73066)

**Partenariats**

<b>INSPE</b>	<b>Université intégratrice et établissements d'enseignement supérieur partenaires de l'académie</b>
INSPE d'Aix-Marseille	
INSPE de l'académie d'Amiens	
INSPE de l'académie de Bordeaux	
INSPE de Bourgogne	
INSPE de Bretagne	
INSPE Normandie Caen	
INSPE Centre Val de Loire	
INSPE Clermont Auvergne	
INSPE de Corse	
INSPE de l'académie de Créteil	
INSPE de Franche-Comté	
INSPE de l'académie de Grenoble	
INSPE de l'académie de la Guadeloupe	
INSPE de l'académie de Guyane	
INSPE de l'académie de La Réunion	
INSPE de l'académie de Lille - Hauts-de-France	
INSPE de l'académie de Limoges	
INSPE de Lorraine	
INSPE de l'académie de Lyon	
INSPE de Martinique	
INSPE de l'académie de Montpellier	
INSPE de l'académie de Nantes	
INSPE de l'académie de Nice	
INSPE de la Nouvelle-Calédonie	
INSPE de l'académie de Paris	
INSPE de l'académie de Poitiers	
INSPE de la Polynésie française	
INSPE de l'académie de Reims	
INSPE Normandie Rouen-Le Havre	
INSPE de l'académie de Strasbourg	
INSPE de Toulouse Occitanie-Pyrénées	
INSPE de l'académie de Versailles	
ENSFEA	

## II. Organisation des enseignements et modalités d'évaluation

1- Organisation enseignements et stage	
<b>Durée de la formation :</b>	Une année universitaire
<b>Période de formation :</b>	- Début : à partir de fin août (mi-août en outre-mer) - Fin : fin juin / mi-juillet
Volumes horaires de la formation	
<b>Volume horaire global par inscrit :</b>	220 à 250 heures
<b>Volume horaire du stage :</b>	50 % des obligations réglementaires de service
Organisation du stage	
<b>Durée du stage :</b>	Une année scolaire
<b>Type de stage :</b>	Stage à mi-temps en responsabilité en école primaire ou établissement secondaire
<b>Suivi du stage :</b>	Accompagnement du stagiaire par l'Inspé et l'éducation nationale dans le cadre d'un tutorat
Production d'un travail de nature réflexive	
<b>Travail de nature réflexive (portfolio, note, poster, oral...) mobilisant la recherche en éducation dans une visée professionnalisante :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

L'organisation et l'évaluation des enseignements sont mises en œuvre de façon autonome par chaque Inspé et validées dans les mêmes termes par les différents établissements partenaires.

## 2- Modalités d'évaluation des usagers

<b>Objet d'évaluation</b>	L'évaluation du diplôme est fondée sur la vérification du degré de maîtrise des compétences professionnelles.
---------------------------	---

Le degré de maîtrise minimum requis pour chaque attendu (détaillé ultérieurement pour chaque parcours) est le niveau 2 sur 4 : « maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique ».

**Tableau : les trois blocs de compétences professionnelles**

	<b>Bloc 1.</b> Le professeur et le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	<b>Bloc 2.</b> Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves	<b>Bloc 3.</b> Le professeur et le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel
Professeurs et CPE	<p>CC1. Faire partager les valeurs de la République</p> <p>CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'établissement scolaire.</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation</p> <p>CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques</p> <p>CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p> <p>CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative</p> <p>CC12. Coopérer avec les parents d'élèves</p> <p>CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école</p> <p>CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>	<p>CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p> <p>CC4. Prendre en compte la diversité des élèves</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation</p> <p>CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</p> <p>CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p>	<p>CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p> <p>CC4. Prendre en compte la diversité des élèves</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p> <p>CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>

	<b>Bloc 1.</b> Le professeur et le CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	<b>Bloc 2.</b> Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages Le CPE, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves	<b>Bloc 3.</b> Le professeur et le CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel
Professeurs		<p>P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique</p> <p>P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement</p> <p>P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves</p> <p>P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves</p> <p>P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves</p>	<p>P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique</p> <p>P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves</p>
Professeurs documentalistes		<p>D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information</p> <p>D2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir</p> <p>D3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement</p> <p>D4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international</p>	
CPE		<p>C1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps</p> <p>C2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement</p> <p>C3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement</p> <p>C4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire</p> <p>C5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif</p> <p>C6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative</p> <p>C7. Participer à la construction du parcours des élèves</p> <p>C8. Travailler dans une équipe pédagogique</p>	

En bleu : compétences communes (CC) ; en noir : professeurs (P) ; en vert : professeurs documentalistes (D) ; en rouge : CPE (C).

## Parcours « Premier degré » (professeur des écoles)

### Attendus en fin de formation

#### • « Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale »

Attendus
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement
Sait rendre compte de son travail
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

#### • « Le professeur polyvalent, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages »

Attendus
Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'enfant et la construction de ses apprentissages pour étayer son action.
Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement de l'école maternelle et de l'école élémentaire, en vue des acquisitions prévues dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
Assure la réussite des apprentissages fondamentaux de tous les élèves (lire, écrire, compter, respecter autrui) au regard des objectifs fixés
Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.
Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.
Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent
Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>· mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ;</li> <li>· déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ;</li> <li>· analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.</li> </ul>

#### • « Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »

Attendus
Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

## Parcours « Second degré » (Professeur de collège et de lycée)

### Attendus en fin de formation

#### • « Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale »

Attendus
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement
Sait rendre compte de son travail
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

#### • « Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages »

Attendus
Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'adolescent et la construction de ses apprentissages pour étayer son action.
Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée élémentaire
Assure la progression dans les apprentissages de tous les élèves au regard des objectifs fixés
Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.
Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.
Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent
Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>· mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ;</li> <li>· déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ;</li> <li>· analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.</li> </ul>

#### • « Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »

Attendus
Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

## Parcours « encadrement éducatif » (conseiller principal d'éducation)

### Attendus en fin de formation

#### • « Le conseiller principal d'éducation, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale »

Attendus
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le cadre réglementaire et éthique dans lequel il exerce
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, de neutralité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement responsable dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement, à l'animation de l'équipe de vie scolaire
Rend compte de son travail aux acteurs concernés
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

#### • « Le conseiller principal d'éducation, animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves »

Attendus
Mobilise des savoirs scientifiques pour étayer son action
Maîtrise les savoirs et savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de l'action éducative et de la vie scolaire
Participe à l'élaboration du règlement intérieur et à son respect dans un esprit éducatif
Veille à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement, de surveillance des élèves en sécurité et au suivi des élèves
Participe à la construction du projet de l'élève et à son orientation en lien avec les parents et en association avec les professeurs principaux et le psychologue de l'Éducation nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO)
Contribue à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement
Fait preuve de vigilance à l'égard des comportements à risques et des situations conflictuelles et apporte des solutions adaptées en cohérence avec la communauté éducative et les personnels spécialisés

#### • « Le conseiller principal d'éducation, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »

Attendus
Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son action et leur impact sur les élèves
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

## Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)

### TYPE DE DIPLOME

(Cocher la case correspondante)

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ (DU)  
 DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE (DIU)  
 AUTRE TYPE DE CERTIFICATION (HABILITATION, CERTIFICAT...PRÉCISER) : \_\_\_\_\_

**INTITULE DU DIPLOME EN LETTRES CAPITALES** (tel qu'il sera libellé sur l'arrêté et sur le parchemin 

### DU PHYTO-AROMATHERAPIE PRATIQUE A L'USAGE DES SOIGNANTS

#### PARCOURS PEDAGOGIQUES<sup>1</sup>

La formation offre-t-elle plusieurs parcours ?  Oui  Non. Si oui, quels sont les libellés :

PARCOURS : \_\_\_\_\_

**COMPOSANTE DE RATTACHEMENT DU DIPLOME :**  
**UFR Sciences de la Santé**

#### RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

- Nom et prénom : **GIRARD Corine**
- Statut : **PU**
- Coordonnées professionnelles
  - Téléphone : **03 81 66 55 59**
  - Mail : **corine.girard@univ-fcomte.fr**

#### NIVEAUX D'ENTREE ET DE SORTIE DE LA FORMATION (voir « Guide pour la création de la formation »)

- Niveau d'entrée (en nombre d'années après le Bac) : **Bac + 3**
- Niveau de sortie (en année d'études après le Bac) : **Bac + 3**

#### NOMBRE D'ANNEE D'ETUDES UNIVERSITAIRE QUE COMPREND LA FORMATION :

**1 année**

#### DATE PREVUE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION :

Indiquer l'année universitaire d'ouverture de chacune des années d'études que comprend la formation :

**La première année d'ouverture se fera en 2022/2023**

#### CODE DE LA DISCIPLINE SISE DE REFERENCE (une seule discipline) ET CODE DU SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE DE LA FORMATION (un seul secteur disciplinaire) (voir. « Guide pour la création de la formation »)

CODE	DISCIPLINE SISE	CODE	SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE
<b>09</b>	<b>Sc. De la Vie, Santé, Terre, Univers</b>	<b>06</b>	<b>Sciences de la vie Biologie Santé</b>

<sup>1</sup> Si vous souhaitez afficher le parcours sur le parchemin de diplôme, vous devez déposer une demande de création de diplôme pour chaque parcours (et décrire ensuite, dans APOGEE, la formation propre à chaque parcours). Si vous ne souhaitez pas faire afficher le parcours sur le parchemin, il n'est pas nécessaire de déposer une demande de création pour chaque parcours.

**REGIME D'INSCRIPTION DU PUBLIC VISE (Cocher la case correspondante) :**

Formation initiale	Formation continue
<input type="checkbox"/> Etudiants sans financement n'ayant jamais interrompu leur études	<input checked="" type="checkbox"/> Usagers bénéficiaires de la formation continue
<input type="checkbox"/> Etudiants sans financement ayant interrompu leur études plus de 2 ans	<input type="checkbox"/> Salariés en contrat de professionnalisation
<input type="checkbox"/> Etudiants en contrat d'apprentissage	

**INSCRIPTION AU REPERTOIRE SPECIFIQUE (RS) (ancien Inventaire des certifications et des habilitations) :**Lien : [https://www.francecompetences.fr/app/uploads/2019/11/note\\_repertoire\\_specifique-2.pdf](https://www.francecompetences.fr/app/uploads/2019/11/note_repertoire_specifique-2.pdf)

Si l'inscription est souhaitée SeFoC'Al prendra contact avec vous pour vous accompagner dans l'étude d'opportunité d'inscription de la formation au RS et les démarches à accomplir.

## Inscription de la formation au RS (Cocher la case correspondante) :

<input type="checkbox"/> Non souhaitée	<input type="checkbox"/> Prévues le : / / / / / / / / / /
<input checked="" type="checkbox"/> Souhaitée	<input type="checkbox"/> Effective

Si l'inscription au RS est effective, préciser :

Date d'enregistrement au RS : / / / / / / / / / / et Numéro d'enregistrement au RS : \_\_\_\_\_

- Sous l'intitulé (ni nom du diplôme, ni métier mais compétence apportée par la certification) : \_\_\_\_\_

- **DU PHYTO-AROMATHERAPIE PRATIQUE A L'USAGE DES SOIGNANTS**

- Dans la catégorie :

- Habilitation  
 Certification de compétences transversales  
 Certification de compétences complémentaires à un métier

**INSCRIPTION AU REPERTOIRE NATIONAL DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE (RNCP) :**Lien : [https://www.francecompetences.fr/app/uploads/2019/12/notice\\_aide\\_rncp\\_10122019.pdf](https://www.francecompetences.fr/app/uploads/2019/12/notice_aide_rncp_10122019.pdf)

Si l'inscription est souhaitée SeFoC'Al prendra contact avec vous pour vous accompagner dans l'étude d'opportunité d'inscription de la formation au RS et les démarches à accomplir.

## Inscription de la formation au RNCP (Cocher la case correspondante) :

<input checked="" type="checkbox"/> Non souhaitée	<input type="checkbox"/> Prévues le : / / / / / / / / / /
<input type="checkbox"/> Souhaitée	<input type="checkbox"/> Effective

Si l'inscription au RNCP est effective, préciser :

Date d'enregistrement au RNCP : / / / / / / / / / / et Numéro d'enregistrement au RNCP : \_\_\_\_\_

**INSCRIPTION COMME ACTION DE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (DPC) :**

Les actions de DPC concernent les **professionnels de santé** (libéraux ou salariés d'un établissement de santé ou médico-social ou d'un centre de santé conventionné) : Aide-soignant, Assistant dentaire, Audioprothésiste, Auxiliaire de puériculture, Biologiste, Chirurgien-dentiste, Diététicien, Epithésiste, Ergothérapeute, Infirmier, Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM), Masseur-kinésithérapeute, Médecin, Oculariste, Opticien-lunetier, Orthophoniste, Orthoprothésiste, Orthoptiste, Orthopédiste-orthésiste, Orthésiste, Pharmacien, Physicien Médical, Podo-orthésiste, Prothésiste, Préparateur en pharmacie, Psychomotricien, Pédiacre-podologue, Sage-Femme, Technicien de laboratoire médical.

Lien : <https://fr.calameo.com/read/003656887c1a69cc61863>

Si l'inscription est souhaitée SeFoC'Al prendra contact avec vous pour vous accompagner dans l'étude d'opportunité d'inscription de la formation comme action de DPC et les démarches à accomplir.

## Inscription de la formation au RNCP (Cocher la case correspondante) :

<input type="checkbox"/> Non souhaitée	<input type="checkbox"/> Prévues le : / / / / / / / / / /
<input checked="" type="checkbox"/> Souhaitée	<input type="checkbox"/> Effective

Si l'inscription comme action de DPC est effective, préciser :

Date d'enregistrement de l'action : / / / / / / / / / / et Numéro de l'action (11 chiffres) : \_\_\_\_\_

## 1. OBJECTIF DE LA FORMATION

---

L'objectif de cette formation est de former des professionnels de santé soignants, tels qu'infirmier(ière)s, aide-soignant(e)s, kinésithérapeutes, ostéopathes, sages-femmes/maïeuticiens, ainsi que des personnes de niveau minimum Bac+3 sensibilisées à l'usage de la phyto-aromathérapie, en reconversion professionnelle, à une utilisation sécuritaire, dans divers domaines, des plantes médicinales et préparations à base de plantes dont les huiles essentielles.

### 1.1 ARGUMENTAIRE D'OPPORTUNITE POUR LA CREATION DE CETTE FORMATION

- *Contexte et finalité qui ont fait émerger le besoin de création de cette formation,*

Chaque année, de nombreuses demandes d'inscription au DU de phyto-aromathérapie proposée par notre UFR émergent de personnes ne s'intégrant pas dans le public visé par la maquette de ce DU. En effet, des infirmier(ière)s, aide-soignant(e)s, kinésithérapeutes, ostéopathes, sages-femmes/maïeuticiens..., ainsi que des personnes en reconversion professionnelle, sont régulièrement intéressés pour s'inscrire à cette formation, qui n'est pas adaptée pour ce public. C'est pourquoi nous souhaitons créer une formation adaptée qui permettra de répondre à ces demandes. Les DU existants sur le marché acceptent pour la plupart l'ensemble des professionnels de santé, sans tenir compte des spécificités de leur métier et des différences d'acquis préalables. Ce DU se propose d'apporter les connaissances fondamentales et des applications cliniques en ciblant plus spécifiquement les champs d'application inhérents aux métiers visés. Ce DU se propose également de former les personnes en reconversion professionnelle (bac + 3 minimum, déjà sensibilisées à la phyto-aromathérapie et faisant état d'un projet cohérent) en leur apportant les connaissances nécessaires.

- *Organismes et profil des publics demandeurs de cette formation (décrire le public ciblé et ses prérequis)*

Le public ciblé est très varié : personnels de santé identifiés, ainsi que toute personne en possession d'un niveau Bac+3 et motivée pour utiliser, dans le champ qui lui est possible, des plantes médicinales et préparations à base de plantes dont huiles essentielles (examen des candidatures sur dossier, avec CV, lettre de motivation et présentation d'un projet cohérent)

Aucun prérequis n'est nécessaire puisque toutes les connaissances seront apportées par la formation, qui comprend des apports fondamentaux et spécifiques ainsi que des ateliers pratiques.

- *Réponse à un besoin régional (indiquer les autres formations comparables dans l'aire géographique environnante, démontrer l'absence de concurrence avec l'offre régionale).*

Cette création de formation permettrait de répondre à une demande régionale, voire nationale puisqu'il n'existe pas de DU visant spécifiquement ce type de public.

### 1.2 COMPETENCES ACQUISES ET MOYENS MOBILISES EN ENCADREMENT PEDAGOGIQUE UNIVERSITAIRE

- *Compétences acquises à l'issue de la formation (sous la forme « être capable de... »)*

A la fin de la formation, le participant sera capable :

- de définir une plante médicinale, les préparations à base de plantes dont les huiles essentielles
- de détailler les modes de production des plantes médicinales et préparations à base de plantes dont les huiles essentielles
- de connaître la réglementation inhérente aux plantes médicinales, préparations à base de plantes dont les huiles essentielles
- de comprendre les paramètres influant sur la qualité des plantes médicinales, préparations à base de plantes dont huiles essentielles
- de connaître les différentes formes galéniques utilisant des plantes médicinales, préparations à base de plantes dont huiles essentielles
- de citer les différentes voies d'administration utilisables
- de connaître les principales plantes et HE utilisables par champ d'application
- de proposer des formules ou associations à base de plantes ou HE dans divers cas pratiques
- d'utiliser ces plantes ou huiles essentielles de façon efficace et sécuritaire.

- *Disciplines et secteurs disciplinaires concernés par ce projet et légitimité à développer la formation dans la composante (rappel : les 2/3 des enseignements doivent être confiés à des enseignants universitaires)*

Les disciplines concernées par ce projet sont :

- **Botanique/ Chimie des plantes**
- **Pharmacognosie**
- **Galénique**
- **Phytothérapie fondamentale et clinique**
- **Aromathérapie fondamentale et clinique**
- **Réglementations**

### 1.3 METIERS CIBLES

- Désignation du ou des métiers ciblés par la formation :

**Professions de santé ou paramédicales :**

- Infirmier (J1506)
- Aide-soignant (J1501)
- Sage-femme (J1104)
- Kinésithérapeute (J1404)
- Ostéopathes (J1408)

**Personnes en reconversion professionnelle et autres professions** sur dossier constitué d'une pièce d'identité, d'un CV détaillé, d'une lettre de motivation et de la présentation d'un projet.

- Désignation des code(s) ROME correspondants :

<https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjOrN265eDKAhWCOBoKHRpMDxkQFgg-MAQ&url=http%3A%2F%2Ftravail-emploi.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2FFAP-2009-Introduction-et-table-de-correspondance.pdf&usq=AFQjCNF1fhrsxFG6OxPW4Vx01f5B7Gx3ew>

## 2. ORGANISATION DE LA FORMATION

---

### 2.1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

• **Composante responsable de la formation**

- Nom de la composante : **UFR des Sciences de la Santé**
- Directeur : **Pr Thierry MOULIN**
- Email : **thierry.moulin@univ-fcomte.fr**
- Tél. : **03 81 66 56 30**

• **Lieu(x) de déroulement de la formation**

*(Préciser tous les sites sur lesquels la formation est assurée)*

**UFR des Sciences de la Santé.**

### 2.2 ORGANISATION PEDAGOGIQUE

• **Publics concernés et prérequis :**

- *Prérequis (préciser les acquis d'études et professionnels requis)*

**Pas de prérequis – Etre sensibilisé à la phyto-aromathérapie**

• **Validation d'acquis pour accéder à la formation selon les articles D613-38 à D613-50 du code de l'éducation :**

*(Rappel de la réglementation : « La décision de validation est prise par le président de l'université (cad pour le président et par délégation par le directeur de la composante) sur proposition d'une commission pédagogique. La décision motivée, accompagnée éventuellement de propositions ou de conseils, est transmise au candidat. ». « Chaque commission pédagogique est présidée par un professeur des universités (...). Elle comprend au moins deux enseignants-chercheurs de la formation concernée et un enseignant-chercheur ayant des activités en matière de formation continue. Elle peut comprendre des professionnels extérieurs à l'établissement. La participation d'au moins un de ces derniers est obligatoire pour l'accès aux formations où ils assurent au moins 30 % des enseignements. ».)*

Personne compétente qui prononce la validation (en dispense des titres requis) : La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.

Instance compétente qui propose l'admission : sur proposition de la commission pédagogique de validation d'acquis composée de *(préciser la composition non-nominative de la commission de validation des acquis, le nombre et la qualité des membres)* :

- **1 PU Pharmacie**



• **Modalités de candidature pour accéder à la formation :**

Utilisation d'eCandidat :  Oui  Non. Sinon, joindre le dossier de candidature.

Liste exhaustive des pièces justificatives à joindre à la candidature :

- **Pièce d'identité**
- **Diplôme**
- **Lettre de motivation et CV pour les non professionnels de santé**

La procédure de candidature comporte :

1. Un entretien :  Oui  Non
2. Un questionnaire de positionnement :  Oui  Non
3. Une évaluation, une vérification des connaissances (probatoire) :  Oui  Non
4. Autre :  Oui  Non. Si oui, préciser :

**Pièce d'identité + Lettre de motivation + CV pour non professionnels de santé à déposer sur e-candidat**

Personne compétente qui prononce l'admission : La décision d'admission est prononcée pour le président et par délégation par le directeur de la composante.

Instance ou personne compétente qui propose l'admission (soit le responsable de la formation ou soit une commission dont la composition est à préciser) : **Responsable pédagogique**

• **Durée de la formation pour l'étudiant :**

- *Nombre d'années universitaires, d'heures, nombre de jours, période*

**La formation se déroule sur une année universitaire pendant 78h réparties sur 10 jours.**

**1. Tronc commun de 60h :**

- **36h en distanciel (1 demi-journée fixe de 4h par semaine entre janvier et mars)**
- **24h en présentiel (dernière semaine de mars ou 1<sup>ère</sup> semaine d'avril)**

**2. Modules spécifiques en présentiel de 18h sous forme de 3 options au choix parmi 4 options de 6h chacune (dernière semaine de mars ou 1<sup>ère</sup> semaine d'avril)**

• **Modalités pédagogiques :**

- *Cocher et préciser*

- Présentiel
- Distanciel
- Hybride**
- Formation dupliquée en Présentiel et en Distanciel

• **Outils pédagogiques :**

- *Cours magistraux, travaux pratiques, séminaires, stages, projet tuteuré (organisation, objectifs), recherches, travail personnel, mémoire (objectifs, évaluation) et examens ou autres modes d'évaluation éventuels*
- *Organisation de la formation (parcours<sup>1</sup>, options, semestres, modules)*

**Les notions fondamentales seront dispensées sous forme de cours magistraux, en distanciel.**

**Les apports plus spécifiques et pratiques se feront sous forme de Modules avec des enseignements magistraux et de Ateliers pratiques, en présentiel.**

• **Partenariat avec les milieux professionnels :**

- *Préciser de façon détaillée les accords passés avec les branches professionnelles et les entreprises*

**Il n'y a pas d'accords passés avec les branches professionnelles mais la plupart des intervenants sont des professionnels de santé.**

<sup>1</sup> Si vous souhaitez afficher le parcours sur le parchemin de diplôme, vous devez déposer une demande de création de diplôme pour chaque parcours (et décrire ensuite, dans APOGEE, la formation propre à chaque parcours). Si vous ne souhaitez pas faire afficher le parcours sur le parchemin, il n'est pas nécessaire de déposer une demande de création pour chaque parcours.

• **Modalités de contrôle des connaissances et de validation de la formation :**

- *Nature des épreuves, coefficients, notes éliminatoires, modalités de compensation, de capitalisation, modes de contrôle, ...*

- **La présence à tous les enseignements est obligatoire.**
- **Contrôle des connaissances**
  - **1 contrôle suite aux enseignements en distanciel : écrit de 2h**
  - **1 contrôle suite à la semaine en présentiel : écrit de 2h**
  - **Validation par note > 10/20 à chacun des contrôles (ne se compensent pas).**
  - **Ces épreuves pourront se faire en présentiel ou en distanciel**
- **Pas de mémoire**
- **Pas de stage**
- **Rattrapage pour chaque contrôle avec note <10/20 : écrit de 2h**
- **Redoublement possible avec exonération du coût pédagogique pour une seconde année avec présence aux cours.**
- **Triplement possible avec paiement du coût pédagogique.**

• **Modalités d'évaluation de la formation :**

*Contactez SeFoC'AI pour vous accompagner dans la mise en place de modalités conformes à la certification Qualiopi.*

Recueil des appréciations :

- *Préciser le système de collecte des appréciations mis en place (enquête de satisfaction, questionnaire, compte-rendu d'entretien, évaluation à chaud et/ou à froid) les parties prenantes interrogées (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et employeurs) l'analyse et traitement qui est fait des appréciations formulées par les parties prenantes, le moment auquel la collecte des appréciations est réalisée et la fréquence.*

**La collecte des appréciations se fera sous forme d'enquêtes de satisfaction.**

**Enquête de satisfaction « à chaud » par le biais de la plateforme Wooclap à la fin de chaque enseignement.**

**Enquête de satisfaction « à froid » par le biais de la plateforme Moodle/Evamine (ENT UFC) à la fin de la formation, conformément à la charte des évaluations des formations et des enseignements à l'UFC" votée le 20 mai 2014 par la CFVU.**

Traitement des réclamations :

- *Préciser les modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et employeurs), des réclamations exprimées par ces dernières (accusé de réception des réclamations et réponses apportées aux réclamants), des aléas survenus en cours de formation et de prestation.*

**Chaque réclamation sera prise en compte au fil de l'eau et une réponse sera apportée par courriel par la personne compétente (responsable Formation continue, Responsable de formation, Responsable SeFoCal...)**  
**Un dossier sera constitué avec l'ensemble des réclamations et des réponses apportées.**

Amélioration continue :

- *Préciser les mesures d'amélioration continue de la formation qui sont mises en œuvre à partir du recueil des appréciations (identification et analyse des causes d'abandon, d'échec ou des motifs d'insatisfaction, de l'adéquation entre formation dispensée et acquisition des compétences attendues...)*

**Les résultats des enquêtes de satisfaction serviront de base pour d'éventuels réajustements de la formation et une amélioration continue, notamment en termes d'acquisition des compétences attendues.**

• **Jury de délivrance du diplôme :**

*(Rappel de la réglementation : l'article [L613-1 du code de l'éducation](#) prévoit que « Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs. Peuvent être, le cas échéant, associées des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement ».)*

- *Préciser la composition non-nominative : quantité et qualité des membres du jury*

- **1 PU UFR Santé / Responsable de la formation**
- **1 MCU UFR Santé**
- **2 intervenants professionnels de santé**

- Programme détaillé **vu du point de vue de l'inscrit** à décliner en autant de parcours que propose la formation avec noms et qualité des intervenants (Identifier les UE qui sont communes à d'autres parcours de formation de diplômés nationaux ou d'établissement (DU-DIU) en indiquant leur référence Apogée).
- Compétences acquises et évaluation en précisant le nombre d'ECTS si la validation de la formation en attribue (uniquement lorsque l'attribution d'ECTS est absolument nécessaire pour permettre les mobilités internationales individuelles ou la signature d'accords inter universitaires (AIU)). 1 ECTS = 8 h de formation en présentiel.
- Bloc de compétences issus des contenus de la formation : contacter SeFo'AI pour identifier des "blocs de compétences" commercialisables en formation courte.*

**Répondre sous ce cadre, dans le tableau** (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Titre et contenu des unités d'enseignements (UE) et éléments constitutifs d'UE (ECUE)	Codes CNU de l'enseignement cf. Annexes Section CNU	Nom de l'enseignant, qualité et établissement de rattachement	Volume horaire pour l'inscrit à la formation					Volume horaire par enseignement en <u>Equivalent</u> <u>TD</u>	Réf. Apogée	Compétences acquises (« être capable de... »)	Mode d'évaluation de l'acquisition de la compétence (nombre, nature, durée de l'épreuve et coefficient, le cas échéant)
			CM	TD	TP	Autres (projet, stage, mémoire...)	Volume horaire total pour l'inscrit				
Introduction, Plantes médicinales, monopole pharmaceutique, différents types de produits à base de plantes et réglementation.	86	Nom : GIRARD Corine Qualité : PU Etablissement : UFC	3					3	4,5	Retrouver le statut d'une plante (médicinale, officinale, alimentaire) et y associer les différents types de préparation.	Inclus dans Contrôle continu (2h, questions et QCM, coefficient 1)
Qualité, Efficacité, Toxicité, Niveaux d'activité biologique (monographies EMA...)	86	Nom : BUREAU Loïc Qualité : Pharmacien Etablissement : IFAS	2					2	3	Emettre un avis critique vis-à-vis de l'utilisation d'une plante en thérapeutique	Inclus dans Contrôle continu (2h, questions et QCM, coefficient 1)
Intérêt nutritionnel et effets physiologiques des plantes médicinales.	86	Nom : BUREAU Loïc Qualité : Pharmacien Etablissement : IFAS	2					2	3	Distinguer, pour chaque plante, son effet nutritionnel, son effet thérapeutique et la composante psychique.	Inclus dans Contrôle continu (2h, questions et QCM, coefficient 1)
Interactions Plantes / Médicaments conventionnels	81/86	Nom : CLAIRET Anne-Laure Qualité : Pharmacien Etablissement : CHRU Minjoz	2					2	3	Vérifier et repérer les éventuelles interactions entre plantes et médicaments	Inclus dans Contrôle continu (2h, questions et QCM, coefficient 1)

**UE1 : Plantes médicinales et produits à base de plantes (distanciel)**

											conventionnels			
<b>UE2 : Huiles essentielles et hydrolats (distanciel)</b>														
Définition / Obtention / Qualité / Notions de Chimie / Réglementation	86	Nom : GIRARD Corine Qualité : PU Etablissement : UFC	2								2	3	Associer une HE et un hydrolat à leur définition, obtention et composition chimique, appliquer les réglementations à chaque forme. Définir une HE et citer l'obtention, les critères de qualité, la chimie et la réglementation associés.	Inclus dans Contrôle continu (2h, questions et QCM, coefficient 1)
Structures chimiques et relations structures activité - Propriétés	86	Nom : MICHEL Éric Qualité : Pharmacien Etablissement : Pharmacie de Gilley	2								2	3	Déduire de la structure chimique d'un composé d'HE son activité potentielle.	Inclus dans Contrôle continu (2h, questions et QCM, coefficient 1)
Toxicités/Précautions d'emploi/ Contre-indications/Interactions médicamenteuses potentielles	86	Nom : BOBILLIER-MONNOT Marie Qualité : Pharmacien Etablissement : Pharmacie Suisse	2								2	3	Utiliser et conseiller les HE en tenant compte de leur toxicité potentielle.	Inclus dans Contrôle continu (2h, questions et QCM, coefficient 1)
Voies d'administration et formes galéniques/Dosages et posologies	85	Nom : PELLEQUER Yann Qualité : PU Etablissement : UFC	2								2	3	Reconnaître et relier les différentes formes galéniques des HE associées aux différentes voies d'administration.	Inclus dans Contrôle continu (2h, questions et QCM, coefficient 1)

Effets psychosensoriels des huiles essentielles	86	Nom : BUREAU Loïc Qualité : Pharmacien Etablissement : IFAS	2							Être capable d'associer des effets psychosensoriels à certaines HE et utiliser les propriétés olfactives en thérapeutique ?.	Inclus dans Contrôle continu (2h, questions et QCM, coefficient 1)
Mélanges huile végétale / huiles essentielles selon le type de soins	86	Nom : JOCTEUR Guilhem Qualité : Pharmacien Etablissement : Apothicarius	2							Réaliser des mélanges adaptés, huiles végétales/huiles essentielles.	Inclus dans Contrôle continu (2h, questions et QCM, coefficient 1)
Usage des huiles essentielles chez les populations à risque	86	Nom : BOBILLIER-MONNOT Marie Qualité : Pharmacien Etablissement : Pharmacie Suisse	2							Identifier un terrain à risque et appliquer les précautions pour utiliser en toute sécurité des HE chez des personnes à risques.	Inclus dans Contrôle continu (2h, questions et QCM, coefficient 1)

### UE 3 : Cadre réglementaire des pratiques (distanciel)

Plantes et produits à base de plantes	86	Nom : BUREAU Loïc Qualité : Pharmacien Etablissement : IFAS	2							Être capable de rester dans le cadre réglementaire associé à sa profession pour l'utilisation des plantes et produits à base de plantes.	Inclus dans Contrôle continu (2h, questions et QCM, coefficient 1)
Huiles essentielles et hydrolats - Développement de produits / Exemples	85/86	Nom : JOCTEUR Guilhem Qualité : Pharmacien Etablissement : Apothicarius	2							Appliquer le cadre réglementaire associé à sa profession (kiné, infirmier, sage-femme..) pour l'utilisation des	Inclus dans Contrôle continu (2h, questions et QCM, coefficient 1)



**MODULE COMMUN 1 : Gestion du stress / Angoisse / Troubles du sommeil (présentiel)**

Plantes et HE majeures	86	Nom : MICHEL Éric Qualité : Pharmacien Etablissement : Pharmacie de Gilley	2	1	3	Mentionner, pour le domaine cité les principales HE, leurs indications et limites d'usage, leurs modalités d'utilisation.	Inclus dans un Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 1)
		Nom : BOBILLIER-MONNOT Marie Qualité : Pharmacien Etablissement : Pharmacie Suisse					
Plantes adaptogènes	81/86	Nom : MOREL Jean-Michel Qualité : Médecin Etablissement : retraité	2	2	3	Mentionner, pour le domaine cité les principales plantes, leurs indications et limites d'usage, leurs modalités d'utilisation.	Inclus dans un Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 1)
Atelier pratique : HE en diffusion, olfaction	81/86	Nom : JOCTEUR Guilhem Qualité : Pharmacien Etablissement : Apoticarius	2	2	2	Mettre en pratique l'utilisation des HE avec un diffuseur et des HE dans le cadre de la diffusion et de l'olfaction.	Inclus dans un Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 1)
Atelier pratique : Associations et formulations	81/85/86	Nom : PELLEQUER Yann Qualité : PU Etablissement : UFC	2	2	2	Réaliser des associations ou formules thérapeutiques à base de plantes et HE pour la gestion du stress.	Inclus dans un Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 1)

**MODULE COMMUN 2 : Accompagnement des régimes amaigrissants / Métabolisme / Détoxification (présentiel)**

Surcharges pondérales : généralités et accompagnement par phytothérapie et oligothérapie	81/86	Nom : ROUX Danielle Qualité : Pharmacien Etablissement : retraitée	2					2	3	Utiliser et conseiller des plantes et oligo-éléments dans le cadre d'un accompagnement à un régime amaigrissant.	Inclus dans un Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 1)
Plantes et HE : Métabolisme et détoxification	81/86	Nom : JOSSO Sylvain Qualité : Médecin Etablissement : Cabinet médicale à Besançon	2					2	3	Mentionner, pour le domaine cité les principales plantes et HE, leurs indications et limites d'usage, leurs modalités d'utilisation.	Inclus dans un Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 1)
Plantes et HE : Drainage veino-lymphatique	81/86	Nom : GONZALEZ Yann Qualité : Médecin Etablissement : HAD Haute Savoie Sud	2					2	3	Mentionner, pour le domaine cité les principales plantes, leurs indications et limites d'usage, leurs modalités d'utilisation.	Inclus dans un Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 1)
Atelier pratique : Formulation détox et régimes amaigrissants	81/85/86	Nom : ROUX Danielle Qualité : Pharmacien Etablissement : retraitée	1					1	1	Réaliser des associations ou formules thérapeutiques à base de plantes et HE pour la détoxification et dans le cadre de régimes amaigrissants.	Inclus dans un Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 1)
		Nom : MOREL Jean-Michel Qualité : Médecin Etablissement : retraité	1					1	1		

**MODULE COMMUN 3 : Gestion de la douleur et de l'inflammation (présentiel)**

Plantes de la douleur et de l'inflammation	81/86	Nom : MICHEL Éric Qualité : Pharmacien Etablissement : Pharmacie de Gilley	2					2	3	Citer et utiliser les plantes indiquées dans la douleur et l'inflammation	Inclus dans un Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 1)
HE de la douleur et de l'inflammation	81/86	Nom : BOUVIER Jean-Marc Qualité : Pharmacien Etablissement : Pharmacie de Damprichard	2					2	3	Citer et utiliser les plantes indiquées dans la douleur et l'inflammation	Inclus dans un Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 1)
Atelier pratique : fabrication d'une huile de massage anti-douleur	81/85/86	Nom : SOGNO-LALLOZ Isabelle Qualité : formatrice, aromathérapeute et intervenante hospitalière Etablissement : ISL Aromathérapie	2				2	2	2	Réaliser, faire réaliser et utiliser une huile de massage anti-douleur.	Inclus dans un Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 1)

**MODULE SPECIFIQUE 1 : Pathologies ostéo-articulaires et tendino-ligamentaires (présentiel)**

Arthrose et rhumatismes / Plantes et huiles essentielles	81/86	Nom : MOREL Jean-Michel Qualité : Médecin Etablissement : retraité	2					2	2	Être capable de mentionner, pour le domaine cité les principales plantes, leurs indications et limites d'usage, leurs modalités d'utilisation.	Inclus dans un Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 1)
--	-------	--	---	--	--	--	--	---	---	--	--

Atelier pratique : associations, formulations pour la prise en charge de douleurs et blessures ostéo-articulaires et tendino-ligamentaires	81/85/86	Nom : BOUVIER Jean-Marc Qualité : Pharmacien Etablissement : Pharmacie de Damprichard	2					2	2	Réaliser ou faire réaliser et utiliser des associations ou formules thérapeutiques à base de plantes et HE pour la prise en charge des douleurs et blessures ostéoarticulaires et tendino-ligamentaires.	Inclus dans un Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 1)
		Nom : MICHEL Éric Qualité : Pharmacien Etablissement : Pharmacie de Gilley	2					2	2		

### MODULE SPECIFIQUE 2 : Soins cutanéo-muqueux (présentiel)

Généralités / Plantes et HE / Argile / Miels	86	Nom : GONZALEZ Yann Qualité : Médecin Etablissement : HAD Haute Savoie Sud	2					2	3	Associer les définitions des topiques à usages locaux, (plantes, HE, miel, argiles) à leurs formes et composition chimique, appliquer les réglementations en vigueur.	Inclus dans un Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 1)
Atelier pratique : Blessures/cicatrices/ Escarres/Plaies/Crevasses Brûlures	81/85	Nom : GONZALEZ Yann Qualité : Médecin Etablissement : HAD Haute Savoie Sud	2					2	2	Réaliser et utiliser des formules thérapeutiques en accord avec les recommandations scientifiques et les règles de bon usage.	Inclus dans un Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 1)
Atelier : Soins des muqueuses (buccales/génitales)	81/85	Nom : SOGNO-LALLOZ Isabelle Qualité : formatrice, aromathérapeute et intervenante hospitalière Etablissement : ISL Aromathérapie	1					1	1	Réaliser des soins en phyto et aromathérapie pour la muqueuses buccale.	Inclus dans un Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 1)

									1		1	1	Réaliser des soins en phyto et aromathérapie pour la muqueuses vaginale.	
--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	--	---	---	--	--

**MODULE SPECIFIQUE 3 : Oncologie et soins palliatifs (présentiel)**

Oncologie / Plantes et HE	81/86								2		2	3	Proposer des plantes et HE en complément d'un traitement en oncologie en accord avec un bon usage des plantes et les recommandations scientifiques en regard des traitements conventionnels, chimiothérapies, immunothérapie, radiothérapie.	Inclus dans un Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 1)
											1	1	Proposer des formules thérapeutiques pour les soins palliatifs, en accord avec les recommandations scientifiques et les règles de bon usage.	Inclus dans un Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 1)
Atelier pratique : Soins palliatifs	81/85								1		1	1	Proposer des formules thérapeutiques pour les soins palliatifs, en accord avec les recommandations scientifiques et les règles de bon usage.	Inclus dans un Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 1)
Atelier : Diagnostic olfactif et conception de synergie en diffusion atmosphérique et applications diverses	81								1		1	1	Concevoir ou conseiller des mélanges synergiques d'HE	Inclus dans un Contrôle terminal (2h, questions et QCM, coefficient 1)





Comme le programme, les bilans horaires sont à décliner par parcours

- **Bilan horaire vu du point de vue du coût de la formation** des interventions par **intervenant enseignant** avec leur établissement de rattachement

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant enseignant	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Statut de l'enseignant : titulaire / vacataire	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : Girard Prénom : Corine Qualité : PU	UFC	UFC	Titulaire	7,5h ETD Dont 7,5h ETD rémunérées
Nom : Pellequer Prénom : Yann Qualité : PU	UFC	UFC	Titulaire	5h ETD Dont 5h ETD rémunérées
Nombre d'heures de responsabilité pédagogique :				12,5 hETD
Nom : GIRARD Prénom : Corine Qualité : PU	UFC	UFC	Titulaire	15h ETD Dont 15h ETD rémunérées
Nom : PELLEQUER Prénom : Yann Qualité : PU	UFC	UFC	Titulaire	5h ETD Dont 5h ETD rémunérées
TOTAL				32,5 hETD

- **Bilan horaire vu du point de vue du coût de la formation** des interventions par **intervenant professionnel (non enseignant)** avec leur établissement de rattachement.

Répondre sous ce cadre, dans le tableau (en ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire).

Intervenant professionnel	Etablissement de rattachement	Etablissement qui prend en charge la rémunération	Nombre d'heures équivalent TD effectué dans la formation
Nom : Bobillier-Monnot Prénom : Marie Qualité : Pharmacien	Pharmacie suisse	UFC	7,5h ETD Dont 7,5h ETD rémunérées
Nom : Bouvier Prénom : Jean-Marc Qualité : Pharmacien	Pharmacie Damprichard	UFC	5h ETD Dont 5h ETD rémunérées
Nom : Bureau Prénom : Loïc Qualité : Pharmacien	IFAS	UFC	12h ETD Dont 12h ETD rémunérées
Nom : Clairret Prénom : Anne-Laure Qualité : Pharmacien	CHU	UFC	3h ETD Dont 3h ETD rémunérées
Nom : Gonzalez Prénom : Yann Qualité : Médecin	HAD Haute Savoie Sud	UFC	16,5h ETD Dont 16,5h ETD rémunérées
Nom : Sogno-Lalloz Prénom : Isabelle Qualité : Formatrice	ISL aromathérapie	UFC	7h ETD Dont 7h ETD rémunérées
Nom : Jocteur Prénom : Guilhem Qualité : Pharmacien	Apoticarius	UFC	11h ETD Dont 11h ETD rémunérées
Nom : Josso Prénom : Sylvain Qualité : Médecin	Cabinet médical Besançon	UFC	7h ETD Dont 7h ETD rémunérées
Nom : Michel Prénom : Eric Qualité : Pharmacien	Pharmacie Gilley	UFC	14,5h ETD Dont 14,5h ETD rémunérées
Nom : Morel Prénom : Jean-Michel Qualité : Médecin	Retraité	UFC	6h ETD Dont 6h ETD rémunérées
Nom : Roux Prénom : Danielle Qualité : Pharmacien	Retraîtée	UFC	10h ETD Dont 10h ETD rémunérées
TOTAL			99,5 hETD

### 3. COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

#### 3.1 BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE<sup>1</sup>

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau ci-dessous en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

DEPENSES	
Enseignements (*)	9239,88 €
Secrétariat	0 €
Fonctionnement général	900 €
Déplacements des enseignants	500 €
Hébergement des enseignants	500 €
Matériel pédagogique	500 €
Amortissements matériels	0 €
Supports pédagogiques	200 €
Publicité	0 €
Réception	1000 €
Fournitures diverses	0 €
Autres	0 €
Dépenses hors charges	12839,88 €
Charges UFR Santé 10%	2377,76 €
Prélèvements UFC 36%	8559,92 €
<b>Coût complet de la formation</b>	<b>23777,56 €</b>
RECETTES	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	0
<b>Reste à financer</b>	<b>23777,56 €</b>

A compléter avec le Service Formation Continue et Alternance

<b>Nombre d'inscrits à la formation</b>	<b>25</b>
---	-----------

*En deçà de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré*

<b>Reste à financer, par individu</b>	<b>951,10 €</b>
---------------------------------------	-----------------

<b>Frais pédagogiques par inscrit, hors frais d'inscription</b>	<b>950 €</b>
	<b>12.18 €/h</b>

A titre informatif : taux horaire/inscrit

Pour volume horaire de 78h

**Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant**

(\*) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :

- 1 - prendre le nombre total d'heures ETD prévues dans le bilan horaire et le nombre d'heures de responsabilité pédagogique
- 2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants titulaires par 106€
- 3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 58.24 €
- 4 - additionner les deux montants calculés

<sup>1</sup> Mail : [sefocal@univ-fcomte.fr](mailto:sefocal@univ-fcomte.fr)

### 3.2 AUTOFINANCEMENT DE LA FORMATION

- Nombre d'inscrits : 25**

Nombre minimum pour ouvrir la formation (équilibre financier) : 25

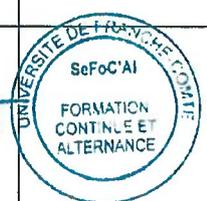
Nombre maximum pour respecter les conditions matérielles d'organisation (s'il y a lieu) : 40

- Montants des frais par inscrit :**

**RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT**

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>1</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>2</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2021-2022)	<u>950,00</u> euros	<u>1120,00</u> euros

### 3.3 VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	GIRARD Corine	/ 24 / 05 / 2022 /		
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Carole COINTEAU	/ 09/06/2022	La Responsable des Services Administratifs  Carole COINTEAU	
<b>Visa financier :</b> Directeur du service Formation continue et Alternance	GILLON Pascal	/ 10 / 06 / 2022 /		

### 3.4 VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : <u>13/06/2022</u> / Joindre la délibération
<b>Directeur de la composante,</b>  Prénom, Nom : <u>Thierry MOULIN</u>	Date : <u>14/06/2022</u>  Signature et cachet :  Le Directeur de l'UFR SANTE Professeur T. MOULIN

<sup>1</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>2</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

**DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF**

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « **Demande d'abrogation** » et  
2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

**COMPOSANTE :**

**INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée : DU DERMOCOSMETOLOGIE APPLIQUEE A L'OFFICINE.**

**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**

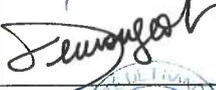
Ajouter :

Les responsables pédagogiques se réservent la possibilité de délocaliser ce DU (par ex dans les DOM-TOM) en conservant le même volume horaire et le même contenu pédagogique.

Si le DU a lieu à Besançon, les intervenants sont ceux listés dans les tableaux pages 5 à 7 de la maquette existante.

Si le DU est délocalisé, une partie des intervenants habituels sera présente et d'autres intervenants locaux seront sélectionnés en s'assurant qu'ils possèdent les compétences et l'expérience requises pour assurer les cours dans cette formation.

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Sylvie DEVAUX Céline DEMOUGEOT	/ 17 /05 /2022 /		<b>UFR SANTE</b> Laboratoire de Physiologie-Pharmacologie 19 rue Ambroise Paré / CS 71806 25030 BESANÇON CEDEX Tél : 03 81 66 55 55 du-pharmacie@univ-fcomte.fr et par délégation
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	 COINTEAU	/ 20 / 05 / 2022 - /	 	La Responsable des Services Administratifs  <b>Carole COINTEAU</b>

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : / 13 / 06 / 2022 / <u>Joindre la délibération</u>
---	--

Directeur de la composante,  Prénom, Nom : <i>Thierry MOULIN</i>	Date : <i>14/06/2022</i>  Signature et cachet :  Le Directeur de l'IFER SANTE  Professeur T. MOULIN
---	---



**DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF**

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « Demande de modification de tarif ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « Demande d'abrogation » et  
2 - la « Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU) » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « Demande de création... »).

**COMPOSANTE :**

**INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée : DU DIETETIQUE NUTRITION PREVENTIVE ET MICRONUTRITION.**

**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**

Ajouter :

Les responsables pédagogiques se réservent la possibilité de délocaliser ce DU (par ex dans les DOM-TOM) en conservant le même volume horaire et le même contenu pédagogique.

Si le DU a lieu à Besançon, les intervenants sont ceux listés dans les tableaux pages 6 à 9 de la maquette existante.

Si le DU est délocalisé, une partie des intervenants habituels sera présente et d'autres intervenants locaux seront sélectionnés en s'assurant qu'ils possèdent les compétences et l'expérience requises pour assurer les cours dans cette formation.

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Sylvie DEVAUX Céline DEMOUGEOT	17 / 05 / 2022		<b>UFR SANTÉ</b> Laboratoire de Physiologie-Pharmacologie 19 rue Ambroise Paré / CS 71806 25030 BESANÇON CEDEX Tél. : 03 81 66 55 55 du-pharmacie@univ-fcomte.fr
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	 COINTEAU	12 / 05 / 2022		 UFR SANTÉ BESANÇON La Responsable des Services Administratifs <b>Carole COINTEAU</b>

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	<b>Date : 13/06/2022 / Joindre la délibération</b>
---	--

<p>Directeur de la composante,</p> <p>Prénom, Nom :</p> <p>Thierry MOULIN</p>	<p>Date : /14/06/2022/</p> <p>Signature et cachet :</p> <p>Le Directeur de l'UFF SANTE</p> <p>Professeur T. MOULIN</p>
---	--



**DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF**

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « **Demande d'abrogation** » et  
2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

**COMPOSANTE :**

**INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée : DU GESTION ET ECONOMIE DE L'OFFICINE.**

**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**

Ajouter :

Les responsables pédagogiques se réservent la possibilité de délocaliser ce DU (par ex dans les DOM-TOM) en conservant le même volume horaire et le même contenu pédagogique.

Si le DU a lieu à Besançon, les intervenants sont ceux listés dans les tableaux pages 5 à 7 de la maquette existante.

Si le DU est délocalisé, une partie des intervenants habituels sera présente et d'autres intervenants locaux seront sélectionnés en s'assurant qu'ils possèdent les compétences et l'expérience requises pour assurer les cours dans cette formation.

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Casier
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Sylvie DEVAUX Céline DEMOUGEOT	17 / 05 / 2022		<b>UFR SANTÉ</b> Laboratoire de Physiologie-Pharmacologie 19 rue Ambroise Paré / CS 71806 25030 BESANÇON CEDEX Tél. : 03 81 66 55 55 du-pharmacie@univ-fcomte.fr Pour la Présidente de l'UFR et par délégation
<b>Visa administratif :</b> Responsable de la scolarité de la composante	 COINTEAU	17 / 05 / 2022		La Responsable des Services Administratifs  <b>Carole COINTEAU</b>

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : 13/06/2022 / Joindre la délibération
---	---

<p>Directeur de la composante, Prénom, Nom : <i>Thierry MOULIN</i></p>	<p>Date : <i>14/06/2022</i> Signature et cachet :  Le Directeur de l'UFR SANTÉ  Professeur T. MOULIN</p>
--	---

**DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF**

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « **Demande d'abrogation** » et  
2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

**COMPOSANTE :**

**INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée : DU MATERIEL A L'OFFICINE POUR LE MAINTIEN ET LES SOINS A DOMICILE.**

**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**

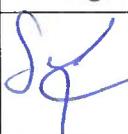
Ajouter :

Les responsables pédagogiques se réservent la possibilité de délocaliser ce DU (par ex dans les DOM-TOM) en conservant le même volume horaire et le même contenu pédagogique.

Si le DU a lieu à Besançon, les intervenants sont ceux listés dans les tableaux pages 5 à 10 de la maquette existante.

Si le DU est délocalisé, une partie des intervenants habituels sera présente et d'autres intervenants locaux seront sélectionnés en s'assurant qu'ils possèdent les compétences et l'expérience requises pour assurer les cours dans cette formation.

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Sylvie DEVAUX Céline DEMOUGEOT	17 / 05 / 2022		<b>UFR SANTE</b> Laboratoire de Physiologie-Pharmacologie 19 rue Ambroise Paré / CS 71806 25030 BESANÇON CEDEX Tél. : 03 81 66 55 55 du.pharmacie@univ-fcomte.fr
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scalarité de la composante	 COINTEAU	13 / 05 / 2022		 La Responsable des Services Administratifs <b>Carole COINTEAU</b>

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : 13 / 06 / 2022 / Joindre la délibération
---	---

<p>Directeur de la composante, Prénom, Nom : Thierry MOULIN</p>	<p>Date : 14/06/2022 Signature et cachet :  Le Directeur de l'IFR SANTE Professeur T. MOULIN</p>
---	---



**DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF**

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « **Demande d'abrogation** » et  
2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

**COMPOSANTE :**

**INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée : DU ORTHOPEDIE PRATIQUE – PETIT APPAREILLAGE.**

**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**

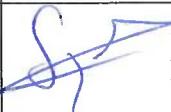
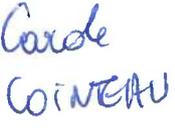
Ajouter :

Les responsables pédagogiques se réservent la possibilité de délocaliser ce DU (par ex dans les DOM-TOM) en conservant le même volume horaire et le même contenu pédagogique.

Si le DU a lieu à Besançon, les intervenants sont ceux listés dans les tableaux pages 5 à 9 de la maquette existante.

Si le DU est délocalisé, une partie des intervenants habituels sera présente et d'autres intervenants locaux seront sélectionnés en s'assurant qu'ils possèdent les compétences et l'expérience requises pour assurer les cours dans cette formation.

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Sylvie DEVAUX Céline DEMOUGEOT	/ 17 /05 /2022 /		<b>UFR SANTE</b> Laboratoire de Physiologie-Pharmacologie 19 rue Ambroise Paré / CS 71806 25030 BESANÇON CEDEX Tél : 03 81 66 55 55 du-pharmacie@univ-fcomte.fr La Responsable des Services Administratifs Carole COINTEAU
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante		13/05/2022		

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : 13/06/2022 / Joindre la délibération
---	---

<p>Directeur de la composante,</p> <p>Prénom, Nom :</p> <p>Thierry MOULIN</p>	<p>Date : 14/06/2022</p> <p>Signature et cachet :</p> <p>Le Directeur de l'UFR SANTE</p> <p>Professeur T. MOULIN</p>
---	--



**DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF**

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « **Demande d'abrogation** » et  
2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

**COMPOSANTE :**

**INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée : DU PHARMACIE VETERINAIRE POUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE.**

**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**

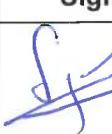
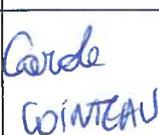
Ajouter :

Les responsables pédagogiques se réservent la possibilité de délocaliser ce DU (par ex dans les DOM-TOM) en conservant le même volume horaire et le même contenu pédagogique.

Si le DU a lieu à Besançon, les intervenants sont ceux listés dans les tableaux pages 5 à 6 de la maquette existante.

Si le DU est délocalisé, une partie des intervenants habituels sera présente et d'autres intervenants locaux seront sélectionnés en s'assurant qu'ils possèdent les compétences et l'expérience requises pour assurer les cours dans cette formation.

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Sylvie DEVAUX Céline DEMOUGEOT	/ 17 /05 /2022 /		<b>UFR SANTE</b> Laboratoire de Physiologie-Pharmacologie 19 rue Ambroise Paré / CS 71806 25030 BESANCON CEDEX Tél. : 03 81 66 55 55 du-pharmacie@univ-fcomte.fr Responsable des Services Administratifs
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	 COINTEAU	30 /05 /22 - /		 <b>Carole COINTEAU</b>

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	<b>Date : 13/06/2022 / Joindre la délibération</b>
---	--

<p>Directeur de la composante,</p> <p>Prénom, Nom :</p> <p>Thierry MOULIN</p>	<p>Date : 14/06/2021</p> <p>Signature et cachet :</p> <p>Le Directeur de l'URR SANTE</p> <p>Professeur T. MOULIN</p>
---	--



**DEMANDE DE MODIFICATION AUTRE QUE TARIF**

Attention :

- Pour demander la modification du tarif, utilisez la « **Demande de modification de tarif** ».
- Pour demander le changement de l'intitulé du diplôme d'établissement (DU-DIU) ou le changement du type de diplôme (transformation du DU en DIU et inversement), vous devez demander l'abrogation de l'ancien diplôme et la création un nouveau en renseignant 2 documents :  
1 - la « **Demande d'abrogation** » et  
2 - la « **Demande de création d'une formation conduisant à un diplôme d'établissement (DU-DIU)** » (si l'intitulé est l'unique changement, ne remplissez que la première page de la « **Demande de création...** »).

**COMPOSANTE :**

**INTITULE de diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification (autre que tarif ou intitulé) est demandée : DU SPORT SANTE PHARMACIE.**

**DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DU CONTENU DE LA FORMATION DEMANDEE :**

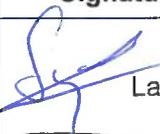
Ajouter :

Les responsables pédagogiques se réservent la possibilité de délocaliser ce DU (par ex dans les DOM-TOM) en conservant le même volume horaire et le même contenu pédagogique.

Si le DU a lieu à Besançon, les intervenants sont ceux listés dans les tableaux pages 5 à 8 de la maquette existante.

Si le DU est délocalisé, une partie des intervenants habituels sera présente et d'autres intervenants locaux seront sélectionnés en s'assurant qu'ils possèdent les compétences et l'expérience requises pour assurer les cours dans cette formation.

**VISA DU PORTEUR ET SERVICE D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Sylvie DEVAUX Céline DEMOUGEOT	/ 17 /05 /2022 /		<b>UFR SANTE</b> Laboratoire de Physiologie-Pharmacologie 19 rue Ambroise Paré / CS 71806 8030 BESANÇON CEDEX Tél. : 03 81 66 55 55 du.pharmacie@univ-fcomte.fr et par délégation La Responsable des Services Administratifs
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	 CORINNE COINTEAU	/ 20 /05 /2022 /		

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	<b>Date : 13/06/2022 / Joindre la délibération</b>
---	--



<p>Directeur de la composante,</p> <p>Prénom, Nom :</p> <p>Thierry MOULIN</p>	<p>Date : 14/06/2022</p> <p>Signature et cachet :</p> <p>Le Directeur de l'IFR SANTE</p> <p>Professeur T. MOULIN</p>
---	--



**DEMANDE DE MODIFICATION DE TARIF**

COMPOSANTE :

INTITULE du **diplôme d'établissement (DU-DIU)** pour lequel la modification de tarif est demandée :

DU de Phytothérapie et d'aromathérapie

NOMBRE D'HEURES : 80 heures

**ANCIEN MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT :**

RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>1</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>2</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2020-2021)	990,00 euros	1160,00 euros

**NOUVEAU MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT PROPOSE** (voir détails en page 2) :

RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>3</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>4</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2020-2021)	1050,00 euros	1220,00 euros

**VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	Corine Girard	/ 26/05/ 2022/		
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	Carole COINTEAU	10/06/2022	La Responsable des Services Administratifs  Carole COINTEAU	
<b>Visa financier :</b> Directeur du service Formation continue et Alternance	Pascal GILLON	/ 13 / 06 / 2022 /		

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

Avis du <b>conseil de la composante</b>	Date : <u>13/06/2022</u> Joindre la délibération
<b>Directeur de la composante,</b> 	Date : <u>14/06/2022</u>  Le Directeur de l'OFF SANTE Professeur T. MOULIN

<sup>1</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>2</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>3</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>4</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

Prénom, Nom :	Signature et cachet :
---------------	-----------------------

## COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

### BUDGET DE LA FORMATION **A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE**<sup>5</sup>

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau sous ce cadre en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

DEPENSES	
Enseignements (*)	19 000 €
Secrétariat	€
Fonctionnement général	2 000 €
Déplacements des enseignants	1 000 €
Hébergement des enseignants	1 000 €
Matériel pédagogique	€
Amortissements matériels	€
Documentation étudiants	500 €
Publicité	€
Réception	1 500 €
Fournitures diverses	€
Autres	€
Dépenses hors charges	25 000 €
Charges UFR 10%	4 629,63 €
Prélèvements UFC 36%	16 666,67 €
<b>Coût complet de la formation</b>	<b>46 296.30 €</b>
RECETTES	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	
<b>Reste à financer</b>	<b>46 296.30 €</b>

*A compléter avec le Service Formation Continue et Alternance*

<b>Nombre d'inscrits à la formation</b>	<b>45</b>
---	-----------

*En deçà de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré*

<b>Reste à financer, par individu</b>	<b>1028.81 €</b>
---------------------------------------	------------------

<b>Frais pédagogiques par inscrit, hors frais d'inscription</b>	<b>1050 €</b>
A titre informatif : taux horaire/inscrits	<b>13.125 €/h</b>

**Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant**

*(\*) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :*

*1 - prendre le nombre d'heures totales ETD prévues par la maquette avec le nombre d'heures de responsabilité pédagogique*

*2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants fonctionnaires par 106€*

<sup>5</sup> Mail : [sefocal@univ-fcomte.fr](mailto:sefocal@univ-fcomte.fr)



- 3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 58.24 €
- 4 - additionner les deux montants calculés

## **C.A du 5 juillet 2022**

(Passage direct au CA du 05 juillet 2022 sans passage à la CFVU du 30 juin 2022 mais mentionné dans le pv de la CFVU du 15 septembre 2022)

### **Campagne DU-DIU-CERTIFICAT-PREPA 2022-2023 (suite)**

#### **1-Demande de modification de tarif**

##### **UFR SANTE**

- **DU Dermocosmétologie appliquée à l'officine**  
Nouveau tarif 920€ (ancien tarif 690€)
  
- **DU Diététique, Nutrition Préventive et Micronutrition**  
Nouveau tarif 1140€ (ancien tarif 950€)
  
- **DU Gestion et économie de l'officine**  
Nouveau tarif 920€ (ancien tarif 770€)
  
- **DU Matériel à l'officine pour le maintien à domicile**  
Nouveau tarif 1140€ (ancien tarif 950€)
  
- **DU Orthopédie pratique et petit appareillage**  
Nouveau tarif 1490€ (ancien tarif 1250€)
  
- **DU Pharmacie vétérinaire pour les animaux de compagnie**  
Nouveau tarif 920€ (ancien tarif 690€)
  
- **DU Sport santé pharmacie**  
Nouveau tarif 920€ (ancien tarif 760€)

**DEMANDE DE MODIFICATION DE TARIF**

COMPOSANTE :

 INTITULE du **diplôme d'établissement (DU-DIU)** pour lequel la modification de tarif est demandée :

**DU Dermocosmétologie appliquée à l'officine**

NOMBRE D'HEURES : 40H

**ANCIEN MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT :**
**RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT**

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>1</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>2</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2021-2022)	<u>690,00</u> euros (compléter)	<u>860,00</u> euros (compléter)

**NOUVEAU MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT PROPOSE** (voir détails en page 2) :

**RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT**

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>3</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>4</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2021-2022)	<u>920,00</u> euros (compléter)	<u>1090,00</u> euros (compléter)

**VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	DEVAUX Sylvie DEMOUGEOT Céline	14 / 06 / 2022		<b>UFR SANTE</b> Laboratoire de Physiologie-Pharmacologie 19 rue Ambroise Paré / CS 71806 25630 BESANCON CEDEX Tel : 03 81 66 55 55 du-pharmacie@univ-fcomte.fr
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	 COINTEAU	13/06/2022		Services Administratifs
<b>Visa financier :</b> Directeur du service Formation continue et Alternance	GILLON Pascal	13/06/22		 UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ SeFoC'Al FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	Date : <u>29/06/2022</u> / Joindre la délibération
---	--

- <sup>1</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.  
<sup>2</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.  
<sup>3</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.  
<sup>4</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<b>Directeur de la composante,</b>	Date : 29/06/2021	Le Directeur de l'UFR SANTE
Prénom, Nom : Thierry MOULIN	Signature et cachet :	

Professeur T. MOULIN

### COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

#### BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE<sup>5</sup>

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau sous ce cadre en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

DEPENSES	
Enseignements (*)	3600 €
Secrétariat	1200 €
Fonctionnement général	200 €
Déplacements des enseignants	750 €
Hébergement des enseignants	250 €
Matériel pédagogique	50 €
Amortissements matériels	100 €
Supports pédagogiques	€
Publicité	100 €
Réception	100 €
Fournitures diverses	50 €
Autres	€
Dépenses hors charges	6400 €
Charges SEFOCAL 20%	2370.37 €
Charges UFC 16%	1896.30 €
Charges UFR 10%	1185.19 €
<b>Coût complet de la formation</b>	<b>11851.85 €</b>
RECETTES	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	
<b>Reste à financer</b>	<b>11851.85 €</b>

A compléter  
avec le  
Service  
Formation  
Continue et  
Alternance

<b>Nombre d'inscrits à la formation</b>	<b>13</b>
---	-----------

*En deçà de ce nombre l'équilibre financier  
de la formation n'est pas assuré*

<b>Reste à financer, par individu</b>	<b>911.68 €</b>
---------------------------------------	-----------------

<b>Frais pédagogiques par inscrit, hors frais d'inscription</b>	<b>920 €</b>
A titre informatif : taux horaire/inscrit	<b>23 €/h</b>

**Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant**  
(\* ) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :

<sup>5</sup> Mail : [sefocal@univ-fcomte.fr](mailto:sefocal@univ-fcomte.fr)



- 1 - prendre le nombre total d'heures ETD prévues dans le bilan horaire et le nombre d'heures de responsabilité pédagogique
- 2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants titulaires par 106€
- 3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 58.24 €
- 4 - additionner les deux montants calculés



**DEMANDE DE MODIFICATION DE TARIF**
**COMPOSANTE :**
**INTITULE du diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification de tarif est demandée :**
**DU Diététique nutrition préventive et micronutrition**
**NOMBRE D'HEURES : 80H**
**ANCIEN MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT :**
**RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT**

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>1</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>2</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2021-2022)	<u>950,00</u> euros (compléter)	<u>1120,00</u> euros (compléter)

**NOUVEAU MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT PROPOSE (voir détails en page 2) :**
**RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT**

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>3</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>4</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2021-2022)	<u>1140,00</u> euros (compléter)	<u>1310,00</u> euros (compléter)

**VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	DEVAUX Sylvie DEMOUGEOT Céline	14 / 06 / 2022		<b>UFR SANTE</b> Laboratoire de Physiologie-Pharmacologie 19 rue Ambroise Paré / CS 71806 26030 BESANCON CEDEX Tél. : 03 81 66 55 55 pharmacie@univ-fcomte.fr
<b>Visa administratif :</b> Responsable de la scolarité de la composante	 COINTEAU	123 / 06 / 2022	 Présidente de l'UFR et par délégation La Responsable des Services Administratifs	
<b>Visa financier :</b> Directeur du service Formation continue et Alternance	GILLON Pascal	130 / 06 / 22	 Carole COINTEAU	

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	<b>Date :</b> <u>29/06/2022</u> / Joindre la délibération
---	---

<sup>1</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>2</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>3</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>4</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

Directeur de la composante,	Date : 12/10/2021	Le Directeur de l'UFR SANTE
Prénom, Nom : Thierry MOULIN	Signature et cachet :	

### COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

#### BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE<sup>5</sup>

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau sous ce cadre en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

DEPENSES	
Enseignements (*)	7500 €
Secrétariat	2800 €
Fonctionnement général	700 €
Déplacements des enseignants	900 €
Hébergement des enseignants	600 €
Matériel pédagogique	600 €
Amortissements matériels	300 €
Supports pédagogiques	€
Publicité	300 €
Réception	250 €
Fournitures diverses	100 €
Autres	100 €
Dépenses hors charges	14150 €
Charges SEFOCAL 20%	5240.74 €
Charges UFC 16%	4192.59 €
Charges UFR 10%	2620.37 €
<b>Coût complet de la formation</b>	<b>26203.70 €</b>
RECETTES	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	
<b>Reste à financer</b>	<b>26203.70 €</b>

A compléter  
avec le  
Service  
Formation  
Continue et  
Alternance

Nombre d'inscrits à la formation

23

En deçà de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré

Reste à financer, par individu

1139.29 €

Frais pédagogiques par inscrit, hors frais d'inscription

1140 €

A titre informatif : taux horaire/inscrit

14.25 €/h

**Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant**

(\*) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :

<sup>5</sup> Mail : [sefocal@univ-fcomte.fr](mailto:sefocal@univ-fcomte.fr)



- 1 - prendre le nombre total d'heures ETD prévues dans le bilan horaire et le nombre d'heures de responsabilité pédagogique
- 2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants titulaires par 106€
- 3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 58.24 €
- 4 - additionner les deux montants calculés



**DEMANDE DE MODIFICATION DE TARIF**
**COMPOSANTE :**
**INTITULE du diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification de tarif est demandée :**
**DU Gestion et Economie de l'officine**
**NOMBRE D'HEURES : 40H**
**ANCIEN MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT :**
**RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT**

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>1</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>2</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2021-2022)	<u>770,00</u> euros (compléter)	<u>940,00</u> euros (compléter)

**NOUVEAU MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT PROPOSE (voir détails en page 2) :**
**RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT**

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>3</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>4</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2021-2022)	<u>920,00</u> euros (compléter)	<u>1090,00</u> euros (compléter)

**VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	DEVAUX Sylvie DEMOUGEOT Céline	14 / 06 / 2022		<b>Cachet UFR SANTE</b> Laboratoire de Physiologie-Pharmacologie 19 rue Ambroise Paré / CS 71806 25030 BESANCON CEDEX Tél. : 03 81 66 55 55 du-pharmacie@univ-fcomte.fr
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante		123/06/2022		<b>Cachet UFR SANTE</b> La Responsable des Services Administratifs
<b>Visa financier :</b> Directeur du service Formation continue et Alternance	GILLON Pascal	1 30 / 06 / 22		<b>Cachet BeFoC'Al</b> FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	<b>Date : 29/06/2022 / Joindre la délibération</b>
---	--

- <sup>1</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.  
<sup>2</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.  
<sup>3</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.  
<sup>4</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<b>Directeur de la composante,</b>  <b>Prénom, Nom :</b> Thierry MOULIN	<b>Date :</b> 29/06/2022  <b>Signature et cachet :</b>	Le Directeur de l'UFR SANTE  Professeur T. MOULIN
--	--	--

### COÛT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

#### BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE<sup>5</sup>

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau sous ce cadre en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

DEPENSES	
Enseignements (*)	3600 €
Secrétariat	1200 €
Fonctionnement général	200 €
Déplacements des enseignants	300 €
Hébergement des enseignants	250 €
Matériel pédagogique	50 €
Amortissements matériels	100 €
Supports pédagogiques	€
Publicité	100 €
Réception	100 €
Fournitures diverses	50 €
Autres	€
Dépenses hors charges	5950 €
Charges SEFOCAL 20%	2203.70 €
Charges UFC 16%	1762.96 €
Charges UFR 10%	1101.85 €
<b>Coût complet de la formation</b>	<b>11018.52 €</b>
RECETTES	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	
<b>Reste à financer</b>	<b>11018.52 €</b>

A compléter avec le Service Formation Continue et Alternance

<b>Nombre d'inscrits à la formation</b>	<b>12</b>
---	-----------

*En deçà de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré*

<b>Reste à financer, par individu</b>	<b>918.21 €</b>
---------------------------------------	-----------------

<b>Frais pédagogiques par inscrit, hors frais d'inscription</b>	<b>920 €</b>
	<b>23 €/h</b>

A titre informatif : taux horaire/inscrit

**Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant**  
 (\*) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :

<sup>5</sup> Mail : [sefocal@univ-fcomte.fr](mailto:sefocal@univ-fcomte.fr)



- 1 - prendre le nombre total d'heures ETD prévues dans le bilan horaire et le nombre d'heures de responsabilité pédagogique
- 2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants titulaires par 106€
- 3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 58.24 €
- 4 - additionner les deux montants calculés

**DEMANDE DE MODIFICATION DE TARIF**

COMPOSANTE :

INTITULE du diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification de tarif est demandée :

**DU Matériel à l'officine pour le maintien à domicile**

NOMBRE D'HEURES : 80H

ANCIEN MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT :

RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

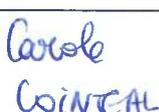
Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>1</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>2</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2021-2022)	<u>950,00</u> euros (compléter)	<u>1120,00</u> euros (compléter)

NOUVEAU MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT PROPOSE (voir détails en page 2) :

RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>3</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>4</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2021-2022)	<u>1140,00</u> euros (compléter)	<u>1310,00</u> euros (compléter)

**VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet UFR SANTÉ
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	DEVAUX Sylvie DEMOUGEOT Céline	14 / 06 / 2022		Laboratoire de Physiologie-Pharmacologie 19 rue Ambroise Paré / CS 71806 25030 BESANÇON CEDEX Tél : 03 81 66 55 55 du-pharmacie@univ-fcomte.fr
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	 COINTEAU	123/06/2022		La Responsable des Services Administratifs
<b>Visa financier :</b> Directeur du service Formation continue et Alternance	GILLON Pascal	1 30 / 06 / 22 _ _ /		

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

Avis du conseil de la composante	Date : <u>29/06/2022</u> / Joindre la délibération
----------------------------------	--

<sup>1</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>2</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>3</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>4</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<b>Directeur de la composante,</b>  <b>Prénom, Nom :</b> <i>Thierry MOULIN</i>	<b>Date :</b> <i>29/06/2022</i>  <b>Signature et cachet :</b>	 Le Directeur de l'UER SANTE  Professeur T. MOULIN
---	---	--

### COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

#### BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE<sup>5</sup>

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau sous ce cadre en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

DEPENSES	
Enseignements (*)	7500 €
Secrétariat	2800 €
Fonctionnement général	700 €
Déplacements des enseignants	900 €
Hébergement des enseignants	600 €
Matériel pédagogique	600 €
Amortissements matériels	300 €
Supports pédagogiques	€
Publicité	300 €
Réception	250 €
Fournitures diverses	100 €
Autres	100 €
Dépenses hors charges	14150 €
Charges SEFOCAL 20%	5240.74 €
Charges UFC 16%	4192.59 €
Charges UFR 10%	2620.37 €
<b>Coût complet de la formation</b>	<b>26203.70 €</b>
RECETTES	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	
<b>Reste à financer</b>	<b>26203.70 €</b>

*A compléter avec le Service Formation Continue et Alternance*

<b>Nombre d'inscrits à la formation</b>	<b>23</b>
---	-----------

*En deçà de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré*

<b>Reste à financer, par individu</b>	<b>1139.29 €</b>
---------------------------------------	------------------

<b>Frais pédagogiques par inscrit, hors frais d'inscription</b>	<b>1140 €</b>
<b>A titre informatif : taux horaire/inscrit</b>	<b>14.25 €/h</b>

**Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant**  
 (\*) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :

<sup>5</sup> Mail : [sefocal@univ-fcomte.fr](mailto:sefocal@univ-fcomte.fr)



- 1 - prendre le nombre total d'heures ETD prévues dans le bilan horaire et le nombre d'heures de responsabilité pédagogique
- 2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants titulaires par 106€
- 3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 58.24 €
- 4 - additionner les deux montants calculés

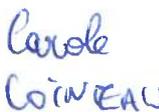
**DEMANDE DE MODIFICATION DE TARIF**
**COMPOSANTE :**
**INTITULE du diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification de tarif est demandée :**
**DU Orthopédie pratique et petit appareillage**
**NOMBRE D'HEURES : 150H**
**ANCIEN MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT :**
**RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT**

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>1</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>2</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2021-2022)	<u>1250,00</u> euros (compléter)	<u>1420,00</u> euros (compléter)

**NOUVEAU MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT PROPOSE (voir détails en page 2) :**
**RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT**

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>3</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>4</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2021-2022)	<u>1490,00</u> euros (compléter)	<u>1660,00</u> euros (compléter)

**VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet UFR SANTÉ
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	DEVAUX Sylvie DEMOUGEOT Céline	14 / 06 / 2022		Laboratoire de Physiologie-Pharmacologie 19 rue Ambroise Paré / CS 71806 25030 BESANCON CEDEX Tél : 03 81 66 55 55 du pharmacie@univ-fcomte.fr
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	 COINEAU	13 / 06 / 2022		Services Administratifs 
<b>Visa financier :</b> Directeur du service Formation continue et Alternance	GILLON Pascal	13 / 06 / 22		

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	<b>Date : 29 / 06 / 2022 / Joindre la délibération</b>
---	--

<sup>1</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>2</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>3</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>4</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

Directeur de la composante,  Prénom, Nom : <i>Thierry MOULIN</i>	Date : <i>29/06/2022</i>  Signature et cachet :  Le Directeur de l'UFR SANTÉ Professeur T. MOULIN
---	--

### COÛT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

#### BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE<sup>5</sup>

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau sous ce cadre en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

DEPENSES	
Enseignements (*)	8500 €
Secrétariat	3200 €
Fonctionnement général	600 €
Déplacements des enseignants	2800 €
Hébergement des enseignants	1100 €
Matériel pédagogique	800 €
Amortissements matériels	350 €
Supports pédagogiques	€
Publicité	200 €
Réception	350 €
Fournitures diverses	600 €
Autres	€
Dépenses hors charges	18500 €
Charges SEFOCAL 20%	6851.85 €
Charges UFC 16%	5481.48 €
Charges UFR 10%	3425.93 €
<b>Coût complet de la formation</b>	<b>34259.26 €</b>
RECETTES	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	
<b>Reste à financer</b>	<b>34259.26 €</b>

A compléter avec le Service Formation Continue et Alternance

<b>Nombre d'inscrits à la formation</b>	<b>23</b>
---	-----------

*En deçà de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré*

<b>Reste à financer, par individu</b>	<b>1489.53 €</b>
---------------------------------------	------------------

<b>Frais pédagogiques par inscrit, hors frais d'inscription</b>	<b>1490 €</b>
	<b>11.82 €/h</b>

A titre informatif : taux horaire/inscrit

**Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant**  
 (\*) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :

<sup>5</sup> Mail : [sefocal@univ-fcomte.fr](mailto:sefocal@univ-fcomte.fr)



- 1 - prendre le nombre total d'heures ETD prévues dans le bilan horaire et le nombre d'heures de responsabilité pédagogique
- 2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants titulaires par 106€
- 3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 58.24 €
- 4 - additionner les deux montants calculés



**DEMANDE DE MODIFICATION DE TARIF**

COMPOSANTE :

INTITULE du diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification de tarif est demandée :

**DU Pharmacie Vétérinaire pour les animaux de compagnie**

NOMBRE D'HEURES : 40H

ANCIEN MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT :

RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>1</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>2</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2021-2022)	<u>690,00</u> euros (compléter)	<u>860,00</u> euros (compléter)

NOUVEAU MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT PROPOSE (voir détails en page 2) :

RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>3</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>4</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2021-2022)	<u>920,00</u> euros (compléter)	<u>1090,00</u> euros (compléter)

**VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	DEVAUX Sylvie DEMOUGEOT Céline	14 / 06 / 2022		<b>Cachet UFR SANTE</b> Laboratoire de Physiologie-Pharmacologie 19 rue Ambroise Paré / CS 71806 26030 BESANCON CEDEX Tél : 03 81 66 55 55 du-pharmacie@univ-fcomte.fr
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante		13/06/2022		<b>Cachet UFR SANTE</b> Services Administratifs
<b>Visa financier :</b> Directeur du service Formation continue et Alternance	GILLON Pascal	13/06/22		<b>Cachet SeFOCAL</b> FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

Avis du conseil de la composante	Date : <u>29/06/2022</u> / Joindre la délibération
----------------------------------	--

<sup>1</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>2</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>3</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>4</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

Directeur de la composante,	Date : /29/06/2022	 Le Directeur de l'UFR SANTE Professeur T. MOULIN
Prénom, Nom : Thierry MOULIN	Signature et cachet :	

### COÛT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

#### BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE<sup>5</sup>

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau sous ce cadre en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

DEPENSES	
Enseignements (*)	3600 €
Secrétariat	1200 €
Fonctionnement général	200 €
Déplacements des enseignants	300 €
Hébergement des enseignants	250 €
Matériel pédagogique	50 €
Amortissements matériels	100 €
Supports pédagogiques	€
Publicité	100 €
Réception	100 €
Fournitures diverses	50 €
Autres	€
Dépenses hors charges	5950 €
Charges SEFOCAL 20%	2203 €
Charges UFC 16%	1762.96 €
Charges UFR 10%	1101.85 €
<b>Coût complet de la formation</b>	<b>11018.52 €</b>
RECETTES	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	
<b>Reste à financer</b>	<b>11018.52 €</b>

A compléter  
avec le  
Service  
Formation  
Continue et  
Alternance

<b>Nombre d'inscrits à la formation</b>	<b>12</b>
---	-----------

*En deçà de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré*

<b>Reste à financer, par individu</b>	<b>918.21 €</b>
---------------------------------------	-----------------

<b>Frais pédagogiques par inscrit, hors frais d'inscription</b>	<b>920 €</b>
A titre informatif : taux horaire/inscrit	<b>23 €/h</b>

**Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant**  
(\* ) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :

<sup>5</sup> Mail : [sefocal@univ-fcomte.fr](mailto:sefocal@univ-fcomte.fr)



- 1 - prendre le nombre total d'heures ETD prévues dans le bilan horaire et le nombre d'heures de responsabilité pédagogique
- 2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants titulaires par 106€
- 3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 58.24 €
- 4 - additionner les deux montants calculés

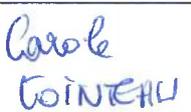
**DEMANDE DE MODIFICATION DE TARIF**
**COMPOSANTE :**
**INTITULE du diplôme d'établissement (DU-DIU) pour lequel la modification de tarif est demandée :**
**DU Sport Santé Pharmacie**
**NOMBRE D'HEURES : 40H**
**ANCIEN MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT :**
**RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT**

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>1</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>2</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2021-2022)	<u>760,00</u> euros (compléter)	<u>930,00</u> euros (compléter)

**NOUVEAU MONTANT DES FRAIS PAR INSCRIT PROPOSE (voir détails en page 2) :**
**RAPPEL : FRAIS D'INSCRIPTION + FRAIS PEDAGOGIQUES = MONTANT TOTAL DES FRAIS PAR INSCRIT**

Montant des FRAIS D'INSCRIPTION <sup>3</sup> par inscrit payable dans APOGEE	Montant des FRAIS PEDAGOGIQUES <sup>4</sup> par inscrit payable à SEFOCAL	Montant TOTAL par inscrit
Montant indexé au taux plein des diplômes nationaux de cycle licence : <u>170,00</u> euros (en 2021-2022)	<u>920,00</u> euros (compléter)	<u>1090,00</u> euros (compléter)

**VISA DU PORTEUR ET DES SERVICES D'APPUI A LA CONCEPTION DE LA FORMATION**

Qualité	Prénom, Nom	Date	Signature	Cachet
<b>Visa pédagogique :</b> Porteur du projet de la formation	DEVAUX Sylvie DEMOUGEOT Céline	14 / 06 / 2022		<b>UFR SANTE</b> Laboratoire de Physiologie-Pharmacologie 19 rue Ambroise Paré / CS 71806 25030 BESANCON CEDEX Tel. 03 81 66 55 55 du-pharmacie@univ-fcomte.fr
<b>Visa administratif :</b> Responsable de scolarité de la composante	 COINTEAU	13 / 06 / 2022		
<b>Visa financier :</b> Directeur du service Formation continue et Alternance	GILLON Pascal	13 / 06 / 22		

**VISA DE LA DIRECTION DE LA COMPOSANTE**

<b>Avis du conseil de la composante</b>	<b>Date : 19 / 06 / 2022 / Joindre la délibération</b>
---	--

<sup>1</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>2</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>3</sup> Les frais d'inscription à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

<sup>4</sup> Les frais pédagogiques à acquitter sont définis dans la délibération « Règles d'inscriptions aux diplômes d'établissements et préparations » jointe.

Directeur de la composante,	Date : /29/06/2022/	 Le Directeur de l'UFR SANTE Professeur TH. MOULIN
Prénom, Nom : Thierry MOULIN	Signature et cachet :	

### COUT DE LA FORMATION ET DETERMINATION DU TARIF

#### BUDGET DE LA FORMATION A COMPLETER AVEC LE SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE<sup>5</sup>

- Calculer le coût complet de la formation. Dans le cas d'une formation organisée en partenariat (DIU), calculer le coût par établissement partenaire et veiller à pratiquer le même tarif que les établissements partenaires.
- Compléter le tableau sous ce cadre en inscrivant les montants correspondants et ajoutant/supprimant des lignes, si nécessaire.

DEPENSES	
Enseignements (*)	3600 €
Secrétariat	1200 €
Fonctionnement général	400 €
Déplacements des enseignants	2000 €
Hébergement des enseignants	1200 €
Matériel pédagogique	150 €
Amortissements matériels	100 €
Supports pédagogiques	€
Publicité	100 €
Réception	100 €
Fournitures diverses	50 €
Autres	€
Dépenses hors charges	8900 €
Charges SEFOCAL 20%	3296.30 €
Charges UFC 16%	2637.04 €
Charges UFR 10%	1648.15 €
<b>Coût complet de la formation</b>	<b>16481.48 €</b>
RECETTES	
Financements et subventions extérieurs (hors inscrits à la formation)	
<b>Reste à financer</b>	<b>16481.48 €</b>

A compléter avec le Service Formation Continue et Alternance

<b>Nombre d'inscrits à la formation</b>	<b>18</b>
---	-----------

*En deçà de ce nombre l'équilibre financier de la formation n'est pas assuré*

<b>Reste à financer, par individu</b>	<b>915.64 €</b>
---------------------------------------	-----------------

<b>Frais pédagogiques par inscrit, hors frais d'inscription</b>	<b>920 €</b>
A titre informatif : taux horaire/inscrit	<b>23 €/h</b>

**Attention : toutes les heures ETD dispensées, doivent être comptabilisées même si elles ne donnent pas lieu à rémunération de l'intervenant**  
 (\*) pour chiffrer les dépenses d'enseignements :

<sup>5</sup> Mail : [sefocal@univ-fcomte.fr](mailto:sefocal@univ-fcomte.fr)



- 1 - prendre le nombre total d'heures ETD prévues dans le bilan horaire et le nombre d'heures de responsabilité pédagogique
- 2 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants titulaires par 106€
- 3 - multiplier le nombre d'heures ETD dispensée par des enseignants vacataires par 58.24 €
- 4 - additionner les deux montants calculés

